

No 3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Rober, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Céline Sana-Oppliger et MM. Dominique Barbuzzi et Jean-Jacques Gerster

M. Baud, ci-après « le Président », ouvre la séance. Il salue et remercie le peuple souverain qui suit la séance en présentiel ou à distance. Le Président salue également le Conseil administratif, le Secrétaire général et l'administration de Carouge. L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **DA 009-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 258'800.— TTC (dont CHF 12'300. — d'activation de prestations du personnel communal) pour les frais d'honoraires des mandataires pour l'étude d'un centre aquatique sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge
5. Délibération administrative **DA 010-2025 P** : Projet de délibération relatif à la parcelle 3431 (dite de l'Université) remaniement parcellaire, cession au dp communal, constitution de servitudes, achat d'un équipement public, autorisation de vente de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et ouverture d'un crédit de CHF 24'120'500.— (dont CHF 120'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal)

6. Délibération administrative **DA 011-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 450'000.— TTC (dont CHF 27'500. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné aux diverses prestations d'exécution de travaux dans le secteur PAV Etoile, dont la réalisation de mesures conservatoires
7. Délibération administrative **DA 012-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'études de CHF 388'500.— TTC (dont CHF 18'500. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV), sur le territoire carougeois

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Délibération municipale **DM 004-2025 P** : Proposition du Conseil municipal relative à la clôture à un montant maximum de CHF 250'000.- de la délibération administrative DA 004-2025 concernant les bons solidaires
9. Délibération municipale **DM 005-2025 P** : Proposition du Conseil municipal relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 150'000. — destiné à l'aide aux commerçants
10. Motion **MO 057-2025 R** : « Extension des marchés du jeudi et du samedi »
11. Postulats
12. Résolutions
13. Pétition **PE 019-2025 R** : « Démarche de concertation : Repenser le quartier du Tir-au-Canon à Carouge »
14. Pétition **PE 020-2025 R** : « Demande de modification de la taxe Poubelle aux indépendants seuls sur la commune de Carouge »
15. Pétition **PE 002-2025 P** : « Création d'une buvette au boulodrome pour clubs carougeois »
16. Questions

0. PRESTATION DE SERMENT

Le Président passe à la prestation de serment des trois personnes qui étaient absentes le 2 juin : MM. Yvan Agnesina, Arnaud Ducellier et Pierre Baertschi.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture de l'assermentation.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir contentieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer.

Le Président prend acte des engagements des trois personnes qu'il vient d'assermenter, et prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2025

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

- Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est approuvé par 25 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communication de Mme Molinari :

Chantier Battelle-Tambourine

Cette communication concerne le projet Battelle-Tambourine et le suivi du dossier de transfert foncier. Comme vous le savez, après plusieurs années de négociations et une importante mobilisation citoyenne, le Canton et la Ville de Carouge ont entériné cet été un accord foncier qui prévoit le transfert de près de 4 hectares à la Commune de Carouge, dans le quartier de Battelle/Tambourine. La signature des actes notariés par l'État de Genève est intervenue ce 14 août 2025 et permet ainsi à la Ville de Carouge d'entamer le réaménagement transitoire des espaces ouverts du quartier. Pour rappel le périmètre entrant ainsi en possession de Carouge comprend le parc Battelle, la place centrale du quartier avec des droits à bâtir pour un petit équipement public et une grande partie des voiries du périmètre. Le crédit voté par votre conseil pour le rachat foncier de la place centrale intégrait aussi un montant pour des aménagements transitoires sur la place et interventions de remise en état des cheminements notamment.

Je vous informe que la Ville de Carouge a entamé des travaux de réfections et de réaménagement transitoire sur le périmètre afin de préfigurer le futur réaménagement du quartier selon le PLQ. Ils permettront d'apaiser la circulation dans le quartier et d'améliorer le confort des cheminements. La place centrale sera réaménagée au bénéfice d'îlots de fraîcheur et d'espaces de détente. Les aménagements définitifs se feront par étape, à l'issue des négociations en relation aux espaces privés à venir. Le réaménagement du quartier conformément au PLQ est prévu à l'horizon 2030. Il fera l'objet d'une délibération spécifique et, pour mémoire, il inclut notamment un projet paysager pour le parc, des mesures visant à l'apaisement du trafic dans le quartier et la sécurisation et requalification du parvis de l'école de la Tambourine.

Un moment convivial aura lieu le samedi 04 octobre de 16h à 20h, coordination avec la fête de quartier organisée par la Maison de quartier, pour notamment collecter des idées.

Le cordon lumineux

Comme vous le savez, lors de la séance du 12 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le remplacement du cordon lumineux des façades du Vieux-Carouge, en place depuis 30 ans.

Ce dispositif, apprécié pour son rôle patrimonial et sa contribution à l'attractivité et à la sécurité du quartier, sera remplacé par un système LED blanc chaud, moins énergivore (consommation réduite de 3,2 W à 2,4 W) et équipé de futurs minuteurs.

Compte tenu du calendrier serré pour garantir un fonctionnement complet dès le 22 novembre et des contraintes logistiques avec les entreprises externes, je vous informe que le remplacement se fera par étapes :

- Septembre à novembre 2025 : remplacement des parties défectueuses du cordon pour permettre son allumage aux dates planifiées. Ces travaux seront internalisés.
- 2026 : finalisation des travaux de remplacement du cordon et installation des boîtiers temporisés, actuellement en phase de test afin de sélectionner le modèle le plus fiable et le mieux adapté.

Cette démarche progressive permet de maintenir la continuité de l'éclairage, de respecter les contraintes techniques et patrimoniales et de limiter les surcharges de consommation énergétique, tout en planifiant un entretien simplifié et durable.

Motion « une zone piétonne sans vélo »

La motion intitulée « une zone piétonne sans vélo » a été votée au Conseil Municipal le 19 juin dernier. Celle-ci demandait l'interdiction de la circulation des cycles et trottinettes électriques dans les zones piétonnes de Saint-Joseph, en tout temps, afin de garantir un véritable lieu de détente.

J'aimerais vous informer de l'avancement du dossier concernant la procédure.

Conformément à l'article 5 de la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), les préavis de l'Office Cantonal des Transports et du Département du développement économique étaient nécessaires pour mettre en œuvre une telle mesure. Des informations complémentaires ont été sollicitées dans le cadre de cette procédure, notamment en relation au maillage cyclable existant et aux implications de la modification de la circulation sur celui-ci. Suite aux réponses apportées, les deux services cantonaux ont émis un préavis favorable, et l'arrêté a été publié dans la feuille d'avis officielle le 3 septembre.

L'interdiction des cycles entrera ainsi en vigueur le 13 octobre prochain, soit 40 jours après sa publication dans la FAO, sous réserve qu'aucun recours ne soit déposé. Afin d'accompagner le changement d'habitudes, une signalétique sur site informera les passantes et les passants.

A noter que cet arrêté de circulation a également permis d'harmoniser les créneaux de livraison sur l'ensemble des tronçons piétons (8h-11h).

Il convient de noter que cette modification réoriente certains flux vélo sur des axes peu confortables, en raison de l'étroitesse des gabarits (contresens) ou de la présence des voies de tram. Une évaluation post-mise en œuvre permettra de déterminer si ces tracés,

en particulier en relation aux trams, ou à Jacques-Dalphin, nécessitent un réaménagement plus qualitatif.

La motion demandait également des adaptations en amont de la zone piétonne, côté place d'Armes, pour empêcher l'accès trop aisé des véhicules vers Saint-Joseph. A ce sujet, des démarches avaient déjà été engagées et seront mises en œuvre d'ici octobre. Le marquage et la signalisation seront renforcés au carrefour précédent l'entrée de la zone piétonne sur Pont-Neuf : une ligne de guidage au sol orientera les véhicules vers les deux autres axes possibles, une surface colorée au sol marquera l'entrée de la ruelle, et un panneau informatif signalera la voie sans issue.

Ces mesures s'inscrivent aussi dans un cadre plus large visant à apaiser la rue Saint-Joseph. L'extension de la zone piétonne du T jusqu'à la rue Roi-Victor-Amé est désormais effective. L'installation d'une nouvelle fontaine potable, mise en service hier, le 17 septembre, vient ancrer ce nouveau statut piéton. Le marquage coloré élargi aux intersections, destiné à renforcer la vigilance de tous les usagers, ainsi que la signalisation verticale complémentaire, sont en cours de mise en œuvre et seront finalisés d'ici la fin du mois.

Le brunch du goût, zéro déchet 2025

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Brunch du Goût zéro déchet du dimanche 21 septembre qui se tiendra donc durant la Semaine du Goût. Comme lors de la dernière édition, nous proposons un buffet pour accompagner les plats concoctés par les participant-e-s. Il est composé exclusivement de produits locaux, de saison, souvent biologiques et sans emballage.

Cette année, nous avons souhaité attirer l'attention sur certains produits que l'on associe souvent à des contrées plus lointaines, comme le tofu, la pastèque, le gingembre ou encore le quinoa..., et pourtant, saviez-vous qu'ils sont également cultivés à Genève ?! En parallèle à ces dégustations, il sera possible notamment de lire, de jouer en famille avec des jeux en bois, de découvrir comment voyager autrement ou comment avoir une alimentation saine et performante quand on est sportif. Oui, il est possible de savourer des plats délicieux et de passer un moment agréable tout en prenant soin de nos familles et en respectant notre planète !

Une invitation vous a été envoyée sur CMNet et l'inscription doit se faire sur www.carouge.ch/brunch-du-gout.

Webinaire Rénovation PPE

La Ville de Carouge compte près de 200 immeubles en PPE ou coopératives, soumis tout comme les autres bâtiments aux exigences légales pour les énergies renouvelables ou les consommations. Après avoir proposé en 2024 un accompagnement sur les questions d'économie d'énergie et d'efficacité à destination des propriétaires de maisons individuelles, nous développons désormais un dispositif en collaboration avec les communes du Grand-Saconnex, de Lancy, Meyrin, Vernier et Versoix, pour informer et accompagner ces propriétaires dans leurs réflexions et démarches sur la transition énergétique. L'accompagnement se fait par des webinaires, ce qui permet d'accéder à l'information à d'autres moments aussi. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse www.carouge.ch/energie. Le prochain webinaire aura lieu le jeudi 2 octobre et portera sur les estimations de coûts des améliorations énergétiques des bâtiments, les financements possibles ainsi que les impacts fiscaux de la rénovation.

Allô-répare

Fin 2023, dans le cadre du programme ge-répare auquel Carouge participe, un sondage a montré que parmi les obstacles à la réparation se trouvent le temps et le manque de connaissances des lieux de réparation. Pour y palier, un conseil téléphonique gratuit a été mis en place. En appelant le 077 243 33 33, il sera possible d'avoir des premières indications sur la panne de votre appareil et vous serez orienté vers un réparateur proche de chez vous. Ce projet est un pilote à Carouge qui est soutenu par les SIG et l'Office cantonal de l'énergie.

Free-go

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un Free-Go va être installé dès le 8 octobre à la rue des Noirettes 14. De quoi s'agit-il ? Créé en 2022 par l'association du même nom, Free-Go est un réseau de réfrigérateurs en libre-service pour réduire le gaspillage alimentaire tout en renforçant la cohésion sociale. Il en existe aujourd'hui 9 dans le Canton de Genève.

Concrètement, l'association collecte des invendus auprès de commerces partenaires tous les jours et les redistribue dans leurs installations. Les particuliers peuvent se servir et également déposer leurs denrées en surplus comme des légumes, pâtes et conserves. Depuis sa création, l'association a permis à plus de 25 tonnes de ne pas finir à la poubelle. C'est près de 82'000 repas, 14 tonnes d'émission de CO2 et plus de CHF 112'000 environ d'économisés !

Nous encourageons toutes et tous à déposer leurs aliments dans cette installation par exemple avant de partir en congés ou en déplacement.

Communications de M. Mützenberg :

Sécurité des enfants à l'école Jacques Dalphin et à l'école provisoire Baylon

A l'occasion des travaux de la rue du Collège, il a fallu remplacer la barrière en bas des escaliers de l'école Jacques-Dalpin par une barrière pleine, pour des raisons de sécurité. Le service de la culture et le service de l'urbanisme ont travaillé de concert et ont commandé à Zep une série de 5 dessins retraçant la vie de Titeuf durant l'année scolaire, au gré des saisons. Ces dessins ont ensuite été découpés dans des plaques de métal qui constituent aujourd'hui la nouvelle barrière. Pour mémoire, Titeuf est le plus célèbre des écoliers carougeois, puisqu'il est né à la rue du Collège en 1992 et fréquente l'école Jacques-Dalpin depuis plus de 30 ans.

Toujours au sujet des barrières prévues pour la sécurité de nos écoliers – et pour anticiper une question de M. Voignier – je vous informe qu'en ce qui concerne l'école provisoire de la rue Baylon, une barrière de sécurité sera posée en face de la sortie piétonne du préau de l'école provisoire comme Madame Lammar s'y était engagée. La demande d'autorisation de construire a été acceptée durant l'été et les travaux sont prévus pour l'automne. Le coût total de CHF 5'640.– sera couvert par le crédit voté pour la rénovation de l'école des Pervenches et l'installation de l'école provisoire.

Carouge bienvenue ailleurs

Vous avez sans doute remarqué les affiches de la nouvelle campagne touristique « Carouge, bienvenue ailleurs », avec ces petits personnages qui animent nos rues. Ils ont été dessinés par l'artiste carougeois Julien De Preux, aussi connu sous le pseudonyme de *Panpan cucul*.

Cette campagne a une belle histoire. Elle a commencé de manière très modeste en 2012, à l'initiative du secteur communication. À l'époque, on la retrouvait dans le *Petit Futé* et sur quelques affiches placées aux entrées de Carouge. Puis, dès 2019, la campagne a pris de l'ampleur : on a créé des cartes postales puis et des spots radio/TV.

En 2025, une nouvelle étape a été franchie : le Service des affaires culturelles et de la communication ainsi que le Service financier, avec le soutien de la promotion économique, ont choisi de mettre leurs forces en commun pour lancer une campagne plus ambitieuse. Elle valorise le savoir-faire artisanal, la restauration et les commerces de proximité. Concrètement, vous la voyez aujourd'hui sur des affiches à Carouge, dans le canton, à l'aéroport et même sur les trams. Elle est aussi présente sur les réseaux sociaux, à la radio, sur Léman Bleu et jusque dans les cinémas genevois. Enfin, pour donner à cette campagne une vraie visibilité locale, des kits ont été distribués aux commerces et aux restaurants : autocollants, affiches, cartes postales... autant d'outils pour mettre en avant leur savoir-faire et renforcer l'identité carougeoise.

La prochaine exposition au Musée de Carouge s'intitule « Carouge s'aventure dans le cinéma »

La Ville Carouge entretient depuis plus d'un siècle une relation étroite avec le cinéma. Du 16 octobre au 21 décembre 2025, la nouvelle exposition du Musée de Carouge présente les personnalités, les endroits et les films qui ont marqué l'univers du 7^e art à Carouge.

Vous êtes cordialement tous invités au vernissage de l'exposition qui aura lieu le mercredi 15 octobre, la veille de notre prochaine séance. Le vernissage aura lieu à 18h au Musée de Carouge et sera suivi d'une projection à 20h30 au Cinéma Bio. Toutes les informations sont sur CMnet.

Prolongation de la location de l'école provisoire de 3 mois

Comme vous le savez, la Commune devra rénover les écoles J.-Dalphin et Promenades, lorsque la rénovation de l'école des Pervenches sera achevée. Dans cette perspective, la Ville de Carouge met tout en œuvre pour assurer le maintien de la structure provisoire de la rue Baylon pour l'accueil des effectifs scolaires de ces deux écoles.

Pour se conformer aux clauses contractuelles liant la Ville de Carouge au fournisseur du bâtiment, la société ERNE, le CA s'est engagé à une prolongation de 3 mois de location du pavillon (coût mensuel CHF 107'670.—, ceci jusqu'à la nouvelle échéance au 31 octobre 2026). Ceci doit nous permettre de poursuivre la négociation avec les différents acteurs, en vue de préserver le droit d'utilisation prioritaire à l'issue de la période de location convenue initialement (échéance initiale au 31 juillet 2026).

Abandon du projet de bulle de tennis à Plan-les-Ouates

Le projet de bulle de tennis à Plan-les-Ouates, initié en 2022 avec l'Office des bâtiments de l'État de Genève, s'est révélé progressivement beaucoup plus complexe et coûteux que prévu. Alors que l'idée initiale consistait à reprendre les installations existantes du chemin des Goulettes pour y développer de nouveaux terrains, les études menées par l'architecte mandatée ont mis en évidence de nombreuses contraintes techniques, environnementales et financières. Ces ajustements successifs ont fait passer le devis global de 1,3 million à plus de 3,5 millions de francs.

Au vu de ces éléments, le Service des Sports a repris langue avec le Tennis Club de Carouge. Après audition de son président, il apparaît clairement que cette localisation ne correspond pas aux attentes du club, en particulier pour les activités de l'école de tennis.

L'éloignement du site de Plan-les-Ouates, peu pratique pour les jeunes joueurs et difficile d'accès en transports publics, rendrait l'organisation des entraînements compliquée. Le club souhaite désormais centraliser ses infrastructures sur le site de Pinchat, pour faciliter la logistique et renforcer sa cohésion.

Dès lors, le Conseil administratif estime qu'il n'est pas souhaitable d'aller de l'avant avec le projet de Plan-les-Ouates. Il privilégie plutôt une réflexion globale sur le développement des terrains de tennis à Pinchat, en concertation avec le club, le Service des Sports et le Service des Bâtiments. Cette approche permettra de répondre de manière cohérente et durable aux besoins réels des joueuses et joueurs, tout en respectant les contraintes financières et d'aménagement du territoire.

Communications de M. Fraomene :

Fête de bienvenue des nouveaux habitant.e.s de la cité Léopard le 19 septembre

Avec l'arrivée de près de 650 nouveaux habitants à la Cité Léopard entre fin 2024 et début 2025, la Ville de Carouge met en place, pour la première fois, une politique d'accueil dédiée.

Dans ce cadre, une séance de présentation des services municipaux a été organisée en juin dernier, et depuis début 2025, deux permanences d'information sociale sont proposées chaque semaine.

Pour clore cette première phase d'accueil, la Ville a le plaisir d'inviter les nouveaux habitants de la Cité Léopard et des quartiers voisins à une fête de quartier, le vendredi 19 septembre dès 16h30.

Une belle occasion de faire connaissance, de créer du lien entre voisins dans une ambiance conviviale, festive et chaleureuse. Au programme : concerts, spectacle de rue, animations, buvette et cuisines du monde.

Exposition « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère »

La Ville de Carouge a le plaisir d'accueillir l'exposition « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère », réalisée par l'Observatoire Romand du Droit d'Asile et des Étrangers. Présentée du 29 septembre au 12 octobre 2025 au Mail du boulevard des Promenades, cette exposition met en lumière les inégalités à l'âge de la retraite, entre les personnes nées en Suisse et celles issues de l'immigration. Permis de séjour précaires, accès difficile aux aides sociales, isolement, problèmes de santé : autant de réalités souvent invisibles, mais bien présentes.

Le vernissage aura lieu le 29 septembre à 18h30, en présence de l'ODAE et de Mme Noémie Sommer qui prendra la parole à cette occasion, suivie d'une verrée conviviale. Je vous invite chaleureusement à venir découvrir cette exposition, qui nous invite à réfléchir à une vieillesse plus juste et plus inclusive.

Journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre

Comme vous le savez, notre société fait face à un vieillissement rapide de la population. C'est pourquoi, chaque 1^{er} octobre, l'Organisation des Nations Unies célèbre la Journée internationale des personnes âgées.

Depuis 2012, la Ville de Carouge s'associe cette journée avec la volonté de valoriser nos aînés et de promouvoir un vieillissement en santé. Cette année, grâce à une belle

collaboration entre le Service des sports et le Service des affaires sociales, nous mettons l'accent sur l'activité physique des seniors.

A travers un documentaire mettant en lumière des seniors carougeois actifs, des stands partenaires, des démonstrations, des initiations sportives adaptées, ainsi qu'une conférence de Mme Hyvärinen, membre de l'Observatoire du sport populaire, cette journée sera une occasion concrète et accessible pour découvrir comment rester en mouvement, à tout âge.

Semaine de la démocratie

La Ville de Carouge est fière de participer pour la troisième année consécutive à la semaine de la démocratie, organisée par la chancellerie de l'État et du Canton de Genève en marge de la Journée internationale de la démocratie. C'est une belle opportunité d'inscrire notre commune dans le réseau des actions cantonales et nationales, et d'affirmer notre engagement en faveur d'une démocratie vivante, de proximité et représentative.

Cette année, un événement aura lieu le samedi 11 octobre de 15h00 à 17h00, dans le quartier des Aurea. Des échanges informels seront proposés entre les habitantes, les habitants et les membres du Conseil administratif. Une occasion d'échanger directement avec les élu.e.s, poser ses questions et partager ses préoccupations sur la vie communale.

Fête des 18 ans

Le mercredi 15 octobre prochain, dès 18h, la Ville de Carouge aura le plaisir de célébrer la soirée des promotions citoyennes, en l'honneur des jeunes Carougeoises et Carougeois ayant atteint – ou atteignant – leur majorité en 2025.

Un moment festif les attend à la salle des fêtes, avec un buffet dînatoire, un spectacle de stand-up proposé par le Caustic Comedy Club, et un concert organisé en partenariat avec l'association L'Enclume.

Cette soirée est aussi l'occasion d'accompagner ces jeunes dans leur passage à la vie adulte. Des stands d'information seront présents pour leur faire découvrir les aides à l'insertion professionnelle, les dispositifs de soutien à l'action collective, ainsi qu'un atelier d'aide administrative proposé ultérieurement. Un bel équilibre entre célébration, information et engagement citoyen.

Le pique-nique petite enfance sur l'esplanade de la salle des fêtes

Comme chaque année à la rentrée, la Semaine du Goût est un moment fort pour les Espaces de Vie Infantile de Carouge. C'est l'occasion pour les équipes éducatives et les cuisiniers de proposer aux enfants une multitude de découvertes telles que : la rencontre avec des producteurs, l'exploration de recettes et des activités thématiques.

En 2025, c'est la tomate qui sera la vedette. Tout au long de la semaine, les enfants de 3 à 4 ans participeront à des animations dans leur structure, et un grand pique-nique viendra clore les festivités, le mardi 23 septembre à 11h00 sur l'esplanade de la salle des fêtes. Plus de 100 enfants y dégusteront des mets imaginés par nos cuisiniers, y compris une surprise sucrée à base de tomate !

Cet événement symbolise l'importance d'éveiller les jeunes générations au goût, au respect des produits de la terre tout en valorisant le travail de l'ensemble des acteurs impliqués.

Et pour prolonger ce voyage culinaire à la maison, un livret de recettes sera offert à chaque famille.

La projection du programme Caramel au cinéma Bio

La collaboration entre la Ville de Carouge et l'association Animatou se poursuit cette année, avec une belle nouveauté pour les plus jeunes. Les enfants des institutions de la petite enfance, ainsi que ceux de l'Accueil familial de jour, sont invités à découvrir gratuitement une sélection de courts métrages d'animation, en compagnie de leurs proches.

La projection aura lieu le samedi 11 octobre à 10h30, au cinéma Bio. Chaque enfant, dès 3 ans, recevra un billet pour deux places. Des places supplémentaires seront également disponibles à la vente sur place.

3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet de calendrier 2026 :

Le calendrier CM 2026 est validé par le Bureau qui a veillé, selon les mêmes modalités que pour cette année, aux délais et organisation des commissions pour l'étude des comptes en mai puis du budget en novembre-décembre.

Horaire des séances du Conseil municipal de Carouge :

Le bureau après consultation avec les groupes décide du nouvel horaire des séances, à 18h30 dès le CM d'octobre 2025 (CM de septembre à 19h00).

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 009-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE CHF 258'800.— TTC (DONT CHF 12'300. —D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES FRAIS D'HONORAIRES DES MANDATAIRES POUR L'ÉTUDE D'UN CENTRE AQUATIQUE SIS ROUTE DE VEYRIER 53, PARCELLE N° 3507 À CAROUGE

M. Mützenberg introduit le sujet.

Il présente ce soir la délibération administrative 009-2025 d'un montant de CHF 258'800.- concernant le dépassement du crédit d'étude de la piscine de la Fontenette adopté initialement en 2021. Il souhaite brièvement clarifier les raisons de ce dépassement et expliquer pourquoi un crédit complémentaire est nécessaire.

Conformément aux règlements de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), les honoraires d'études des mandataires pour de grands projets comme celui-ci sont calculés en pourcentage du coût de l'ouvrage. Il s'agit du mode de rémunération habituel, qui garantit à la fois une rémunération correcte des professionnels et le juste prix payé par la Ville.

Or, l'une des particularités de ce système est que les honoraires évoluent en fonction du coût estimé du projet :

- une première estimation est faite avant l'étude ;
- une deuxième après l'étude de faisabilité ;
- et une troisième au moment du décompte final du chantier.

Dans le cas présent, le Conseil municipal avait retenu en 2020 une variante du projet estimée à 58,3 millions. Les honoraires d'études avaient donc été calculés sur cette base, pour un montant de 5,9 millions, inclus dans le crédit d'étude voté en 2021.

En juin 2023, à l'issue de la phase d'étude, le devis général de la piscine s'élevait à 79,7 millions. Ce montant a servi de base pour le crédit de construction de 73,5 millions, montant qui a été voté par ce Conseil et approuvé par la population en juin 2024.

Comme prévu dans les contrats, les honoraires des mandataires ont donc été recalculés sur cette nouvelle estimation, ce qui a généré une augmentation de CHF 894'000.- pour la phase d'étude.

Sur ce montant, la commune a pu absorber CHF 648'000 en réaffectant des crédits qui n'avaient pas été utilisés, soit parce que les études ont été moins chères que prévu soit parce qu'il a été décidé d'y renoncer. Il reste donc un solde de CHF 246'558 qui dépasse le crédit d'étude initial. C'est ce montant qui fait aujourd'hui l'objet de cette demande de crédit complémentaire.

En résumé, il ne s'agit pas d'un surcoût lié à une mauvaise gestion ou à des travaux supplémentaires, mais de l'application normale des règles SIA, qui ajustent les honoraires en fonction du coût réel du projet.

Ce sujet reviendra bien entendu en commission si le Conseil entre en matière et souhaite aborder cette question plus en détail.

M. Mützenberg profite de cette introduction pour dire que soit en commission soit via un document à poster sur CMNET l'administration souhaite faire un point sur l'avancée des travaux et des coûts engagés. Le chantier avance conformément au planning sans retard ni incident. Les terrassements sont terminés, les murs du sous-sol en cours, et les entreprises donnent satisfaction. Sur le plan financier, la situation est saine : plus de 5 millions de francs de réserves sont disponibles. Celles-ci pourront le cas échéant être provisionnées pour couvrir d'éventuels risques ou être réaffectées pour amortir d'éventuelles adjudications défavorables ou des dépassements ponctuels de postes dans le second œuvre à venir.

En tout état de cause M. Mützenberg informe qu'une commission spécifique sera organisée au printemps 2026 lors que le gros œuvre sera achevé et entre temps, il fera des points de situation réguliers pour avancer ensemble en toute transparence sur ce projet.

M. Mützenberg invite donc le Conseil municipal à entrer en matière sur ce crédit complémentaire, qui garantit le respect des contrats signés et permet de solder correctement la phase d'étude du centre aquatique de la Fontenette.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la DA 009-2025

L'entrée en considération est acceptée par 26 oui, 2 non et 0 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission COLOG le 11 novembre 2025.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

Sur la base des explications apportées et malgré le fait que la délibération soit maladroite sur des honoraires qui doivent être validés, même si la teneur est comprise, M. Loïc Antonioli estime que la procédure aurait dû être annoncée au moment du vote du devis général et de la votation populaire. Les quasiment CHF 900'000.- d'honoraires complémentaires ont pu être absorbés tant bien que mal dans le crédit initial et, aujourd'hui, il y a une votation sur ce qui manque. Sur le fond et dans la méthode de calcul, M. Antonioli considère que la délibération a parfaitement lieu d'être. Cependant, elle tronque le budget qui avait déjà été annoncé lors de la votation populaire, ce qui est un problème à son sens. Le PLR propose une discussion immédiate et un vote sur le siège, d'autant plus que le magistrat s'est engagé à faire un suivi régulier de ce dossier, et que l'organisation d'une commission uniquement pour discuter de ces CHF 250'000.- apparaît peu pertinente.

M. Schmutz explique que le groupe UDC ne soutient pas cette délibération, comme M. Antonioli l'a dit la somme aurait dû être présentée à la population lors de la votation populaire de 2024. Son groupe se veut fortement attentif à toute augmentation de dépassement du crédit voté par la population, dans le respect de celle-ci.

M. Lauret annonce que le groupe PS soutiendra la délibération et la proposition consistant à voter sur le siège. Il relève toutefois que même si ce dépassement d'honoraires n'était pas prévu, il s'élève aujourd'hui à CHF 250'000.- au lieu des CHF 900'000.- escomptés. C'est effectivement de l'argent en plus, mais dans une proportion moindre, raison pour laquelle il remercie les personnes qui ont permis d'aboutir à ce résultat.

Après étude des documents relatifs à ce dossier, M. Calame suggère à titre personnel et non pour son groupe, de soumettre la délibération en COLOG, du fait qu'il s'agit de montants significatifs et d'une zone qui fait l'objet d'une attention particulière. Il ne comprend pas vraiment la pertinence de voter sur le siège cet élément, mais estime qu'un suivi régulier serait le bienvenu.

Mme Merle se souvient que M. Mützenberg avait signalé que les conventions SIA, les honoraires des architectes étaient toujours calculés en fonction du budget. Se ralliant au propos de M. Antonioli, elle souhaiterait savoir la raison pour laquelle ce surcoût n'a pas été clairement exprimé, au moment du vote et des présentations publiques.

M. Mützenberg répond qu'il faudrait revenir sur les différents PV pour avoir un historique du projet. Il n'est donc pas en mesure de répondre à la question de Mme Merle, mais indique que toute situation similaire donnerait aujourd'hui à une annonce. Il signale que les documents préparés pour la commission, qui offrent davantage de détails sur la situation financière seront déposés sur CMnet, de même que toute information supplémentaire qui lui parviendrait sur l'historique du projet conformément à la demande de Mme Merle.

Mme Merle remercie M. Mützenberg pour ses explications, mais déplore que le Conseil municipal soit mis devant le fait accompli. Elle souhaiterait donc vivement, certainement comme nombreux de ses collègues, que ce genre d'oubli ne se renouvelle pas.

M. Mützenberg en convient et comprend tout à fait que cette situation représente un mauvais départ pour ce projet de piscine. C'est la raison pour laquelle il s'engage à faire régulièrement des points et les Conseillers municipaux seront régulièrement au courant de la manière dont les fonds sont engagés et la manière dont les budgets sont respectés, que ce soit par écrit ou par la commission, annoncé pour mars prochain. Il entend donc très bien le point de vue de Mme Merle.

M. Baertschi souhaiterait intervenir sur la question des augmentations de coûts. Il constate de nouveaux excédents exposés du reste des motifs, de nouvelles exigences du GSDEC, qui est la protection de la nappe phréatique pour l'exécution. Ce sont des choses qui, effectivement, au niveau du démarrage d'un projet de ce type, ne peuvent pas toujours être anticipées de façon précise. Il y a de nouvelles exigences de l'OCEN, sous forme d'équipements compensatoires pour permettre le préchauffage des bassins en début de saison. Il relève que cela a été tout le problème aussi d'arriver à fixer un prix quelque part de cette piscine, parce qu'au fur et à mesure, il y avait des exigences, y compris légales, qui arrivaient en cours de route. Il souhaitait simplement le signaler. Il estime que tout le Conseil municipal souhaiterait avoir une information de suivi très régulière. Il estime que chacun doit pouvoir voir en fonction de ce qu'il estime utile sur la question du renvoi en commission. Le Conseil administratif est très ouvert à donner une information régulière sur ce projet, qui est tout de même important.

M. Schmutz estime que, pour le groupe UDC, par respect de la votation et de leurs citoyens, la délibération doit passer en COLOG pour pouvoir justifier et donner tous les arguments aux citoyens. Il rappelle que 42% avaient voté contre ce projet.

Le Président passe au vote de la proposition du PLR d'un vote sur siège.

Le vote sur siège est accepté par 25 oui, 2 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Loïc Antonioli souhaiterait intervenir sur la préparation de la séance d'information qui aura lieu en printemps. Le magistrat en charge s'est engagé à revenir en Conseil municipal en cas de vote favorable à cette délibération, sachant que les augmentations de coûts doivent être approuvées pour les différents mandataires. Son groupe souhaite un point sur la gestion du chantier au niveau du planning et des finances, et sur l'état d'avancement de l'exécution au niveau des mandataires impliqués dans la phase d'étude. L'objectif est donc d'avoir un point global sur l'état financier de la piscine, qui inquiète particulièrement ses membres et sur lequel ils seront très attentifs. Le groupe PLR se réjouit de la tenue de cette commission en mars 2026, et se réjouit de pouvoir compter sur la grande transparence du Conseil administratif sur les différentes délibérations financières à venir lors de cette nouvelle législature.

M. Mützenberg prend note des demandes du PLR pour la commission de mars prochain, et annonce que les documents en question seront même déjà accessibles à l'issue de cette séance, sur CMnet. Il invite les membres du Conseil municipal à ne pas hésiter à revenir avec des questions à la prochaine plénière, tant sur le planning que sur les conséquences financières, les réserves et les imprévus. M. Mützenberg considère que cette information régulière est une nouvelle habitude à prendre et à instaurer, afin d'éviter les mauvaises surprises, et cas échéant, que le Conseil municipal en soit informé.

M. Ducellier complète l'intervention de M. Antonioli sollicitant également de la part du Conseil administratif une explication sur les économies faites dans le cadre des études. Il souhaite s'assurer que de futures prestations n'aient pas été sabrées ou des honoraires de mandataires réduits au détriment de la qualité des études.

M. Mützenberg confirme que cette liste des économies sera également déposée sur CMnet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la DA 009-2025

La DA 009-2025 est acceptée par 26 oui, 2 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 010-2025 P : PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIF À LA PARCELLE 3431 (DITE DE L'UNIVERSITÉ) REMANIEMENT PARCELLAIRE, CESSION AU DP COMMUNAL, CONSTITUTION DE SERVITUDES, ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC, AUTORISATION DE VENTE DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 24'120'500.— (DONT CHF 120'000.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL)

M. Mützenberg introduit le sujet.

La Délibération administrative 010-2025 concerne spécifiquement la construction et l'achat par la Ville de Carouge d'un équipement public sportif multisport qui sera intégré au projet du « Parc des Chênes » situé au chemin Vert (aussi connue sous le nom de parcelle de l'Université), ainsi que les éléments fonciers en faveur de la Ville de Carouge au niveau des espaces extérieurs.

Pour rappel, cette parcelle est une copropriété de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge et de l'Université de Genève et il est prévu de construire 429 appartements et 493 chambres étudiantes (bâtiments A à D). Il est également prévu qu'un bâtiment spécifique (le bâtiment E) soit conçu pour accueillir :

- un équipement public sportif, dont le programme a été défini par la Ville et porté par la Fondation immobilière à la demande de la Ville,
- une surface commerciale, gérée séparément par la Fondation immobilière.

Ce projet du Parc des Chênes a été initié dès la fin de 2014. Il a fait l'objet de deux autorisations de construire : une pour le bâtiment E, en force depuis 2021, et une pour les logements et les espaces extérieurs, délivrée en 2022, mais qui a fait l'objet de recours, qui ont été levés en avril dernier. Il est donc prévu que les travaux de l'entier du projet des Chênes (les 5 bâtiments et les aménagements extérieurs) puissent démarrer prochainement. Cette délibération prévoit donc d'une part plusieurs éléments techniques (mutation de parcelles et cession à titre gratuit au domaine public à la Ville de Carouge le long du chemin Vert et diverses servitudes de passage et d'usage notamment) et d'autre part des éléments financiers à savoir l'achat à la FIVC de l'équipement public sportif et de la parcelle du bâtiment E en copropriété.

Selon les accords passés avec la Fondation immobilière avant le dépôt des demandes d'autorisations de construire, l'acquisition se fera clé en main, à l'issue du chantier conduit par la Fondation immobilière pour une mise en service estimée en été 2028. Cela permettra une économie d'échelle, grâce à la mutualisation avec la construction des immeubles d'habitation.

Le devis général de la partie équipement public a été réactualisé en juillet 2025 et se monte à CHF 24'120'500. Cela inclut notamment le bâtiment (CHF 23'400'000.-) et les honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur trois ans (CHF 560'000.-).

Cet équipement représente un effort financier significatif pour notre commune, mais il doit permettre de créer une infrastructure sportive dans un nouveau quartier en plein développement, qui est en l'état sous doté. Au vu de cet effort, la priorité du Conseil administratif est d'assurer une polyvalence des salles de sports, ceci afin garantir une utilisation maximale des lieux.

M. Mützenberg invite donc à soutenir cette délibération et à procéder à un renvoi en commission afin de pouvoir présenter ce projet de manière détaillée.

Il précise encore que si le Conseil municipal devait le faire, une commission constructions et logements est d'ores et déjà prévue en date du mardi 23 septembre prochain en présence des acteurs concernés.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la DA 010-2025.

La prise en considération de la DA 010 2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission COLOG du 23 septembre 2025.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président lance le vote sur le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est accepté par 26 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de préconsultation-

M. Ducellier fait part du soutien du groupe PLR à la réalisation de cet équipement public, notamment concernant les modalités contractuelles mises en œuvre, à savoir une délégation à sa fondation et une réalisation de cet ouvrage en entreprise totale, qui permettra de garantir un planning et, surtout, un budget, y compris les honoraires des mandataires. Son groupe a toutefois une importante volonté sur ce programme, s'agissant de modifications de programme qui interviennent en cours de chantier qui génèrent des surcoûts importants. Il relève ainsi la pertinence d'une mutualisation et de synergies, convaincu qu'une refonte du programme actuel, par rapport à 2019, devrait aider à la réalisation d'un ouvrage qui corresponde aux besoins du plus grand nombre de pratiquants. Cet enjeu se révèle important pour éviter des surcoûts ou un programme quelque peu défaillant par rapport à l'évolution de ce projet dans le temps. La réalisation du programme datant de plus de 6 ans, il estime que des économies sont possibles, mais qu'elles sont à trouver avant d'adjuger les travaux. Son groupe trouve également très intéressant de convier la FIVC pour mettre en place ce partenariat, mais a toutefois une interrogation sur l'activation à la fois d'une prestation AMO et du personnel communal, qui risque peut-être de faire doublon. A voir donc si cette prestation AMO est nécessaire.

M. Baertschi rappelle que ce projet a fait l'objet d'un concours en 2014. Il a donc fallu compter 11 ans pour construire ce groupe de logements et également la halle qui revient à la Ville de Carouge. Le programme défini depuis plusieurs années, comme l'a dit M. Ducellier, pourrait en effet donner lieu à quelques réajustements. Cela étant dit, il faut juste encore souligner que des délais arrivent à échéance concernant l'autorisation de construire, incluant plusieurs reconductions de celle-ci ; le projet de l'ensemble des constructions va donc démarrer prochainement, ce qui permettra d'avoir un effet d'ensemble. En ce qui concerne la prestation AMO, la Fondation immobilière va choisir probablement une entreprise générale qui devra conduire ces travaux au meilleur prix, de la façon la plus sécurisée possible. Il relève l'intérêt communal de ce projet, raison pour laquelle il invite ses collègues à le soutenir même s'il ne tombe pas dans une période des plus fastes.

M. Huwiler réitère les demandes qui ont déjà été formulées vis-à-vis du programme. Il souhaiterait en outre savoir dans quelle politique générale sportive il s'inscrit et, de manière plus spécifique, si des associations ont fait des demandes d'occupation d'espace et à quel public il se destine.

M. Loïc Antonioli demande de porter à l'ordre du jour de la commission un point sur la gestion des aménagements du domaine public communal afin de voir comment ils vont s'insérer dans les travaux, sachant qu'une partie sera réalisée par l'entreprise totale et

une autre supervisée par la Commune. Il se demande si le SURB ne devrait pas être convié à cette séance. M. Loïc Antonioli sensibilise à la question des aménagements extérieurs qui ne doivent pas être oubliés, et coordonnés dans le cadre de ce projet.

M. Guinchard dit que le groupe UDC va soutenir cette proposition, mais qu'il sera attentif aux dépenses et à la polyvalence du lieu. Il demande une présentation d'un historique de ce projet, notamment pour apporter un éclairage aux nouveaux élus.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au point suivant.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 011-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 450'000.— TTC (DONT CHF 27'500. — D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ AUX DIVERSES PRESTATIONS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LE SECTEUR PAV ÉTOILE, DONT LA RÉALISATION DE MESURES CONSERVATOIRES

Mme Molinari introduit le sujet.

Ce crédit s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du quartier de l'Étoile, un secteur stratégique pour l'avenir de la commune.

La délibération concerne l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 450'000 TTC, destiné à financer diverses prestations d'exécution de travaux dans le secteur PAV Étoile, et en particulier la mise en œuvre de mesures dites conservatoires.

En effet, le développement de ce secteur s'effectue par étapes, en fonction des libérations foncières et de l'avancement des différents chantiers. Pour accompagner ce processus, il est indispensable de coordonner la réalisation progressive des espaces publics et des réseaux souterrains de responsabilité communale. Il s'agit ainsi de réaliser dès maintenant certaines interventions, afin d'éviter des coûts supplémentaires ultérieurs et de garantir la cohérence des aménagements le plus en amont possible. Ce crédit permettra donc, dans le cadre de chantiers déjà menés par des tiers, comme celui du Campus Pictet, de la rivière et des interventions SIG, d'intégrer par exemple de l'éclairage public, des réseaux communaux (fibre optique, collecteurs) ou d'autres travaux de génie civil.

Les mesures proposées qui s'inscrivent dans le projet lauréat du MEP « intensité alluviale », qui définissent les espaces publics du secteur Etoile, permettront notamment d'optimiser les synergies entre les chantiers en cours et les aménagements futurs, tout en assurant une bonne maîtrise des dépenses.

Au regard de ces éléments, et afin de permettre à la commune d'accompagner de manière cohérente et anticipée le développement du secteur de l'Étoile, le Conseil administratif invite à adopter la présente délibération en votant l'entrée en matière.

La Président passe au vote de la prise en considération de la DA 011-2025.

La prise en considération de la DA 011-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission PAV du 30 septembre 2025.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Moya explique qu'au vu des prévisions financières 2026, sans remettre en question le projet, son groupe trouverait plus cohérent de traiter les crédits d'étude de manière isolée, comme fait ce soir. Il considère que le Conseil municipal devrait pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des études planifiées, afin d'anticiper les impacts cumulés sur les finances communales dans le but de maîtriser l'équilibre budgétaire et, pourquoi pas, de prioriser les projets, comme dans tout bon budget qui se respecte. Il demande simplement quelques mois d'anticipation et de vision.

M. Ducellier indique que l'intervention du groupe PLR va exactement dans ce sens. Pour rappel, son groupe avait, il y a déjà quelques mois, demandé (question écrite 070-2025), d'avoir une vision des engagements déjà réalisés dans le cadre du PAV, en matière de finance, au niveau des crédits d'études et de réalisation. Cette absence de réponse interroge ses membres qui ont donc fait un rapide tour des délibérations. En septembre 2023, il y a eu plus de CHF 850'000.- d'engagés. En septembre 2024, quasiment CHF 5'000'000.-, dont notamment CHF 800'000.- d'études dans le secteur Grosselin et CHF 4'300'000.- de réalisation dans le périmètre de l'Etoile, sans compter les deux délibérations pour presque CHF 800'000.- qui s'ajoutent cette année. M. Ducellier déplore une absence de vision et d'anticipation, notant que lors des commissions PAV, les détails techniques liés à ces besoins ne sont pas évoqués. Son groupe est donc gêné de valider des chèques pour la réalisation d'études, alors que dans ces périmètres, qui sont sous contrôle de l'Etat, l'élaboration d'un PLQ est de la compétence financière et administrative du Canton. La Commune de Carouge paye continuellement des études dans ces périmètres sans aucune vision globale, ce que le PLR n'approuve pas. Les membres sollicitent donc une commission lors de laquelle soient conviés le directeur général de la Fondation PAV et la directrice générale de la direction PAV pour comprendre la relation entre la Commune, le Canton et la FPAV dans l'élaboration des PLQ et la réalisation de ces derniers. Revenir une nouvelle fois avec une demande de budget alors que la vision sur l'utilisation des précédents crédits d'études fait défaut s'avère des plus discutables. Une demande de quasiment CHF 450'000.- contenant trois lignes de détail n'est pour son groupe pas acceptable, d'autant plus dans une vision budgétaire qui se complique dans les années à venir.

Mme Molinari pense qu'il y a une confusion par rapport aux deux interventions, qui font référence à la délibération suivante sur les crédits d'études. Elle apportera des détails, notamment par rapport à l'intervention de M. Ducellier, lorsque le sujet sera abordé au prochain point. Là, il s'agit d'un vote de réalisation, portant sur des mesures conservatoires, comme elle l'a expliqué dans son introduction. L'objectif aujourd'hui est d'anticiper certains travaux faits par des tiers, notamment les SIG et les privés en relation avec le Tunnel, de faire des réserves de petits travaux qui permettent après des économies, dans le sens qu'il ne sera plus utile, par la suite, d'intervenir à l'étape de finalisation des travaux en surface. Mme Molinari comprend que l'objet puisse porter à confusion par rapport au suivant, mais réaffirme que cette délibération porte sur un crédit conservatoire d'exécution et l'autre sur les études.

M. Schmutz indique que le groupe UDC aimerait une explication sur les participations des autres communes dans le cadre des travaux du PAV, s'enquérant notamment de la fixation d'un pourcentage par commune

Mme Molinari explique que cette phase de discussion est encore très préliminaire, mais que si tel est son souhait, une discussion peut avoir lieu en commission. En ce qui concerne les domaines publics communaux des différentes communes, dont Lancy, qui est une partie plus petite que Genève et Carouge, le type d'intervention est proche quand il s'agit de domaines publics dans lequel s'inscrit la responsabilité de prévoir les différents

équipements, réseaux souterrains et les espaces publics. Des réponses détaillées pourront être apportées lors de la commission du 30 septembre, et l'ont été en partie dans une précédente commission le 20 août dernier, dans laquelle un résumé global de tout le secteur du PAV a été présenté.

M. Ducellier répond qu'il n'y a pas confusion de sa part car sa remarque porte sur les deux crédits. En septembre 2023, CHF 4'300'000.- de crédit de réalisation ont été engagés sur le Carrefour Jolivet et sur la route des Jeunes en lien avec le secteur de l'Etoile pour les mesures prévisionnelles relatives au Tunnel d'accès dont il est question. Non seulement il constate qu'une somme conséquente a été dépensée l'année dernière, mais il s'étonne de cette présentation de crédit qui porte sur des mesures conservatoires concernant des PLQ qui n'ont pas encore été adoptés et qui n'ont jamais été présentés. Une délibération est prévue prochainement sur le PLQ de l'Etoile 2, dont le Conseil municipal n'a eu vent jusqu'ici, tandis que des mesures conservatoires sont déjà envisagées. Ce mode de fonctionnement ne convient pas à son groupe.

Concernant les objets votés, Mme Molinari précise qu'il s'agissait de la contribution par rapport au domaine communal au niveau du Carrefour entre la route des Jeunes et Jolivet, qui est une démarche différente puisque les mesures conservatoires dont il est question ce soir s'appliquent au secteur du Tunnel, soit un autre périmètre du secteur de l'Etoile. Elle souligne que l'administration n'a pas de secret sur ce projet, et que les informations sont à disposition. Mme Molinari rappelle s'être engagée à plusieurs reprises à faire un point, ce qui a été fait, mais propose de discuter en commission des détails spécifiques et techniques. Les mesures conservatoires s'appliquent aujourd'hui, parce que les travaux avancent sur le Tunnel, étant même à bout touchant pour l'autorisation.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un tour de préconsultation et non pas d'une ouverture de débat.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 012-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 388'500.— TTC (DONT CHF 18'500. — D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), POUR DES ÉTUDES ET DÉMARCHES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PÉRIMÈTRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV), SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Mme Molinari introduit le sujet.

La présente délibération d'un montant de CHF 388'500.- TTC s'inscrit dans la continuité des délibérations votées depuis 2013 dont la dernière 104-2023, votée en février 2023, portant sur des études et démarches liées au développement du PAV sur territoire carougeois. A noter que, comme les délibérations précédentes, celle présentée ce jour couvre une période de 2 à 3 ans, selon le rythme de mise en œuvre dans chaque secteur. Ces dernières années, plusieurs commissions d'information relatives à l'avancement des différents secteurs du PAV ont été organisées, la dernière s'étant tenue le 26 août 2025, pendant laquelle ont été présentés les principaux enjeux à venir ; la présente délibération porte dès lors sur la conduite d'études thématiques concernant divers secteurs du PAV, avec des enjeux opérationnels majeurs pour le secteur de l'Etoile et, à moyen terme, pour celui de Grosselin et du Grand parc.

Si de manière générale, les planifications territoriales dont celles relatives au PAV sont pilotées par le canton, les communes sont chargées des éléments qui sont de leur ressort et qui les concernent directement. Il s'agit par exemple de la planification et mise en œuvre des infrastructures (dont les réseaux souterrains), équipement, et aménagements publics qui doivent faire l'objet d'études et analyses spécifiques.

A titre d'exemple, la dernière délibération de février 2023 a permis de mener diverses études, comme indiqué dans la délibération, en relation aux travail mené à l'Etoile et à Grosselin

- A l'Etoile pour évaluer les impacts du développement du quartier sur le schéma de circulation du secteur, pour obtenir une expertise technique sur le tunnel qui s'implantera sous le domaine public communal ou encore pour mener la coordination des réseaux souterrains entre les différents projets en cours sur le périmètre, y compris certaines inspections de canalisations ;
- A Grosselin, pour appuyer le lancement de la démarche sur les espaces ouverts, notamment la rédaction du cahier des charges, en relation aux activités de concertation en partenariat avec le forum Grosselin ou encore pour mener des réflexions préliminaires sur l'évolution du rondou et la rue Jacques-Grosselin. Le crédit de la délibération de ce jour va permettre de poursuivre le travail de notre ville dans l'accompagnement du PAV par des études dans des secteurs Etoile (qui voit désormais les phases de planification et de construction se dérouler en parallèle), Grosselin et du Grand parc. Parmi ceux-ci pour donner quelques éléments de référence on peut mentionner,

A l'Etoile

- Etude de faisabilité pour la réalisation d'un abri PC public.
- Expertises techniques sur les grands projets d'infrastructures revenant à la Commune (par exemple pont avenue de la Praille, passerelles sur la Drize).
- Appui technique pour la coordination de la mise en œuvre du quartier de l'Etoile (mandat conjoint FPAV-Ville de Carouge) en lien notamment aux différents chantiers qui vont se déployer, leur phasage, leur compatibilité etc.
- Autres thématiques à approfondir selon besoin : tels par exemple programmation rez de chaussé, faisabilité équipements publics, ou en relation aux réseaux souterrains et à la mobilité.
- Dans le périmètre de **Grosselin**, études préalables sur la qualité des sols conjointement à d'autres propriétaires et des analyses sur la gestion des déchets et la logistique urbaine
- Un travail sur la programmation des équipements publics et un appui d'expertise foncières sur les droits à bâtir communaux.
- Poursuite des analyses sur la requalification rues Rondeau-Grosselin-Promenades (en collaboration DPEP - Direction des projets d'espaces publics).
- Dans le secteur du **Grand Parc**, en partenariat avec les communes de la CCU (Communauté des communes urbaines) et le canton, les études vont concerner les grands principes d'aménagement et paysagers du grand parc, la faisabilité des équipements publics, ou encore diverses thématiques (telles la mobilité, les réseaux souterrain ou l'analyse de la pollution possible des sols) à approfondir en relation avec le Master Plan ou « conception d'ensemble » (porté par la FTI-Fondation pour les terrains industriels).

Ces analyses et études sont centrales pour permettre de mieux anticiper les évolutions et les opportunités en permettant aussi une meilleur efficacité et coordination, et de soutenir la vision communale et notre connaissance du territoire local.

Lors de la commission prévue le 30 septembre et dans la continuité des informations partagées en août dernier, les études déjà réalisées ou planifiées à ce jour dont le financement est sollicité, seront présentées plus en détail.

Mme Molinari invite à faire bon accueil à cette délibération.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la DA 012-2025.

La prise en considération de la DA 012-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission PAV du 30 septembre 2025.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Ducellier ne répète pas son intervention, dont le fond est le même. Il insiste sur la présence à cette commission des invités précédemment évoqués, et demande à Mme Molinari de se rappeler des études qui ont déjà été engagées.

M. Calame demande que l'intérêt de la Commune de Carouge et de ses communiens soit privilégié dans ces études, parce que, quand bien même les PLQ peuvent être du ressort des propriétaires, ce qui tisse et relie ces PLQ est le domaine public, qui s'étend jusqu'à la question du grand parc. Pour M. Calame il est vraiment très important de remettre en valeur ces études et de les reporter dans un certain contexte, soit une zone qui se développe très rapidement et avec ampleur. Il insiste donc sur la défense des intérêts des habitants de la commune de Carouge.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au point suivant.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. DELIBERATION MUNICIPALE DM 004-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À LA CLÔTURE À UN MONTANT MAXIMUM DE CHF 250'000.- DE LA DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 004-2025 CONCERNANT LES BONS SOLIDAIRES

M. Baertschi introduit le sujet.

M. Baertschi précise que le Bureau ayant piloté ce projet de délibération, l'objet présenté est une DM et non une DA, ce qui est assez inhabituel. La démarche a été initiée en raison de l'urgence d'avancer à ce sujet, d'où volonté du Bureau d'une décision prise sur le siège, ce soir. M. Baertschi évoque la délibération 004-2025 du 19 juin 2025 qui porte sur cette même thématique visant un soutien aux commerces. La DA mentionnait une conjoncture économique difficile pour les commerces et la nécessité de relancer leur économie, afin notamment de répondre aux fortes sollicitations des commerçants auprès de la Ville de Carouge. Au sein du Bureau et des différents groupes, l'idée a surgi de reprendre une partie du crédit voté le 19 juin 2025 de CHF 400'000.- et de faire une première proposition consistant à la clôture de ce montant à CHF 250'000.-. Ce montant serait prélevé pour précisément venir en aide aux commerces carougeois qui ont été sinistrés par ces travaux. C'est pour cela qu'il y a deux délibérations : la délibération DM 004-2025 et la délibération DM 005-2025. L'idée était, d'une part, de garder CHF 250'000.- sur les bons solidaires et de prendre CHF 150'000.- (chiffre estimatif) pour venir en aide urgente aux commerçants qui, pour certains, ont eu des pelles mécaniques ou des remplacements de trams, dans un secteur bien déterminé.

Après renseignement pris, il se trouve qu'une Commune n'est pas tenue d'attribuer une aide dans les circonstances de ce type, selon décision du Tribunal fédéral qui dit qu'en principe, une telle entrée en matière ne survient qu'après 3 mois de travaux. D'où le fait

que la DM ne mentionne pas une indemnité, mais une aide, conformément à la logique de la délibération de juin. Deux points ont animé les discussions au sein du Bureau. D'une part, un ciblage de la mesure pour garantir une égalité de traitement, raison pour laquelle les secteurs de rue ont été définis pour la dépose d'une demande d'aide. Mais également la nature de l'activité, sachant qu'un petit nombre d'indépendants qui travaillent sur Internet n'ont pas été particulièrement affectés par ses travaux, à contrario de certains commerçants qui ne pouvaient même plus payer leur loyer.

Dans les discussions a été évoquée l'idée de demander les comptes de chaque commerce et, en fonction du chiffre d'affaires, de regarder quelle est la perte, mais finalement une aide fixe de CHF 2500.- a été décidée, montant qui s'avère arbitraire mais qui permettrait de couvrir une partie des pertes, d'où cette délibération, dans laquelle il est question d'une allocation unique et non reconductible, à hauteur de CHF 2'500.- sur présentation d'une pièce justificative propre à identifier son exploitation, par exemple au travers un contrat de bail ou une attestation du Registre du commerce.

En revanche le Bureau a jugé utile de déléguer au Conseil administratif l'établissement des modalités requises pour l'obtention de cette aide : il y aura probablement des ajustements à faire, notamment sur le fait qu'un ou deux cas puissent être oubliés dans le périmètre défini, mais mineurs.

A noter que tous les groupes ont acceptés de soutenir cette délibération.

Mme Merle souhaiterait compléter les propos de M. Baertschi. Le groupe qui a travaillé sur ce projet a conscience que la solution n'est pas parfaite. D'autres possibilités ont ainsi été étudiées, comme celle du chiffre d'affaires évoquée par M. Baertschi, laquelle aurait été trop lourde et probablement trop coûteuse : pour éviter des abus, il aurait fallu que les commerçants fassent appel à une fiduciaire, soit une dépense de CHF 1'500.- montant qui mis en regard d'une aide de CHF 2'500 apparaît nettement moins intéressant. A noter que cette démarche aurait également pris du temps. Le groupe de travail a donc volontairement choisi un périmètre restreint, qui correspond aux commerces directement impactés et sur la voie des travaux, même si tout le monde a bien conscience que l'impact a été plus large à l'échelle du Vieux-Carouge. Par ailleurs, en optant pour des aides individualisées sur l'ensemble du Vieux-Carouge, au vu de l'enveloppe à disposition, les attributions auraient été extrêmement basses. Sur la base de ces réflexions, le groupe de travail a donc choisi cette modalité même si elle s'avère imparfaite.

M. Robert imagine que la discussion porte sur les deux délibérations, même si elles font l'objet de vote séparée parce qu'elles sont évidemment liées. Il concéderait volontiers aux personnes réticentes que la solution n'est pas idéale. Le groupe de travail, tout parti, qui s'est réuni, sous la houlette de M. Baertschi, qui a fait un énorme travail d'intermédiaire, a voulu répondre à une demande légitime, et, pour ce faire, essayer d'esquisser une solution, qui devait concilier des impératifs de rapidité, d'efficacité, d'objectivité et de rigueur budgétaire. Rigueur budgétaire, puisque, très vite, il a convenu qu'il fallait rester dans le cadre de l'enveloppe allouée 4 mois plus tôt. Inutile de dire que les nouvelles reçues entre-temps en commission des finances a conforté le groupe sur son choix. L'efficacité commandait la rapidité, puisque le souhait était de pouvoir prendre, si possible, une décision aujourd'hui et, donc, qui puisse déployer des effets rapidement, compte tenu des référendaires, ce qui a impliqué cette solution qui, forcément, n'est pas de la dentelle, mais qui, dans la mesure où elle s'appuie sur un critère strictement géographique, lui paraît acceptable. Pour cette raison, le groupe PLR soutiendra cette délibération.

Pour M. Robert, cependant, le débat ne s'arrête pas là. Il souhaiterait partager deux réflexions. D'une part, il constate qu'en matière d'aide aux commerçants, la commune travaille beaucoup dans l'urgence, fonctionnement bien que parfois indispensable ne doit pas tenir lieu de politique à long terme. Il informe donc que le groupe de travail qui a

souhaité réactiver les bons solidaires, aimerait également mener une réflexion de fond, peut être au sein d'une commission ad hoc ou d'une commission ordinaire. Pour lui des mesures sont applicables en matière d'aide aux commerçants, qui ne sont pas seulement financières, pouvant être des mesures de simplification administrative ou de promotion économique. En disant cela, il souhaiterait rassurer les membres du Conseil administratif ; il ne s'agit pas pour le Conseil municipal de marcher sur leurs plates-bandes. Croyant à l'intelligence collective, il pense qu'il est temps de mobiliser les énergies autour de cette table avec tous les acteurs de la vie carougeoise.

L'autre réflexion est, qu'en matière de travaux, il serait peut-être avisé, quand la Ville s'apprête à entamer des travaux de longue durée qui vont créer des nuisances importantes susceptibles, selon les critères du Tribunal fédéral et consacrés dans l'art. 679b CC, d'anticiper et de prévoir une enveloppe dans le cadre du crédit de réalisation pour couvrir les aides futures aux commerçants qui, cette fois seraient allouées sur des critères objectifs, sur la base de la perte sur chiffre d'affaires.

M. Robert note que ce parti pris aurait l'avantage d'une prévisibilité budgétaire, d'une part, et, d'autre part, d'acceptabilité pour les riverains et, singulièrement pour les commerçants, de savoir que, lorsque des travaux sont engagés, la Commune a déjà prévu une enveloppe qu'elle peut, le cas échéant, libérer au fur et à mesure. Il n'a pas la pertinence de cette idée, ayant été informé qu'une motion avait été déposée dans ce sens en 2021. Il s'est alors plongé dans les documents et a observé qu'une commission des finances avait étudié deux amendements, l'un déposé par un Conseiller municipal vert, l'autre, par un auteur de la motion PLR. Le projet a été accepté à l'unanimité par le Conseil municipal le 29 avril 2001.

Le Président recadre la discussion.

M. Schmutz a remplacé le Président lors de la discussion du Bureau. Le groupe UDC a suivi les mêmes idées. Il était important pour le groupe UDC de rester sur cette somme préalablement votée par le Conseil municipal, au mois de juin, de CHF 400'000.- et de donner une aide rapide aux commerçants.

Le Président met au vote la prise en considération de la DM 004-2025.

La prise en considération de la DM 004-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Etienne souhaitant savoir si les deux objets sont liés pour pouvoir être débattus ensemble, le Président confirme que tel est le cas et passe à l'objet suivant.

9. DELIBERATION MUNICIPALE DM 005-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE DE CHF 150'000. — DESTINÉ À L'AIDE AUX COMMERÇANTS

Le Président propose de passer à l'objet suivant et de lier les deux objets. Le premier étant pris en considération, il propose d'expliquer la délibération de ce point et de débattre. Le Président donne la parole à M. Baertschi.

M. Baertschi explique que la proposition consiste à conserver les CHF 250'000.- sur l'ancienne délibération pour les bons et de prendre CHF 150'000.- pour une aide directe.

Ce montant de CHF 150'000.- semble aller à peu près dans les cordes, en calculant le nombre de commerçants concernés dans les secteurs mentionnés, tout en sachant que tous n'allaient pas déposer une demande.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la DM 005-2025.

La prise en considération de la DM 005-2025 est acceptée par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Lendaro parle au nom des commerçants. Pour répondre à Mme Merle, les entreprises, normalement, au mois d'octobre, ont un bilan qui est établi par leurs fiduciaires, ce qui signifie qu'une transmission des comptes ne représenterait pas une charge supplémentaire pour elles. Pour lui, un travail plus approfondi fait défaut dans cette aide individuelle, sachant que les loyers, les charges, etc. ne sont pas les mêmes d'après les commerces et les arcades. Il souhaiterait donc que le travail soit affiné.

M. Etienne indique que M. Baertschi s'est exprimé au nom du parti socialiste. Il tient à saluer le travail effectué durant l'été pour déboucher sur ces deux délibérations et l'ensemble des groupes qui se sont réunis, notant qu'il n'a probablement pas été évident de joindre les personnes en cette période. M. Etienne souhaite également saluer le travail des entreprises qui ont œuvré pendant ces deux mois et qui ont tenu les délais dans le cadre de ses travaux. Il salue aussi le travail de l'administration, ayant pu constater, à plusieurs reprises, que des représentants de l'administration suivaient les travaux, même s'il y avait attribution d'un mandat externe pour prendre l'angle avec les commerçants et suivre leurs difficultés. Plus largement, il pense que les partis respectifs devraient prendre l'angle au niveau de l'Etat, au niveau des députés du Grand Conseil. Lorsque les SIG décident de déployer un projet pour faire passer des tuyaux pour le CAD, en souterrain, pas mal de travaux sont nécessaires, d'où les problèmes connus pour les commerces. Il invite ainsi le Conseil administratif et toutes celles et ceux qui peuvent remonter la situation plus haut à le faire. Il ne sait pas quel système serait optimal, mais questionne lui aussi une rémunération possible prise sur le montant des travaux comme énoncé par M. Robert. Il ne sait pas si ce parti pris est réalisable, et ne pense pas que le municipal ait la compétence d'une telle décision. Il rappelle qu'au moment du vote sur l'émission des premiers bons solidaires le parti socialiste avait suggéré la tenue d'une autre commission pour élargir la discussion et les réflexions, du fait que la situation des commerçants est bien évidemment liée à des travaux, mais également au contexte concurrentiel lié aux achats en ligne. Le sujet mériterait donc une réflexion plus large selon lui.

Le Président rappelle la possibilité de faire une motion.

M. Moya souhaiterait compléter les propos de M. Robert et M. Etienne, en guise de soutien. Il pense que cette aide aux commerçants est un palliatif et qu'il faut aller plus loin. Pour lui la démarche et les réflexions inhérentes ne doivent pas uniquement être destinées aux commerçants et aux restaurateurs, mais également à un tissu de petites et moyennes entreprises qui ont besoin du soutien de leur Commune. À travers une motion ou dans le cadre d'autres réflexions, il invite à élargir ces aides à moyen et long terme et pas uniquement à travers de palliatifs qui représentent beaucoup de travail pour les personnes qui les élaborent, un gros effort financier pour la Commune, avec malheureusement peu d'effets pour les commerçants.

Mme Molinari souhaiterait apporter une précision par rapport à l'intervention de M. Etienne. Elle signale que l'administration est déjà intervenue auprès des SIG dans le cadre d'une séance plénière d'information. Le Conseil administratif in corpore a sollicité aussi bien les TPG que les SIG pour recevoir les deux directeurs et pouvoir entamer une discussion de manière un peu plus structurée. La question se pose pour Carouge, mais également au-delà, raison pour laquelle elle rappelle que le sujet est empoigné au niveau du Grand Conseil. La Commune de Carouge a donc tout intérêt à remonter ces éléments pour que les membres de commissions du Grand Conseil puissent être davantage sensibilisés à ces questions et à l'impact de ces interventions qui sont certes de nécessité publique, mais qui fragilisent la vie des commerces, quels qu'ils soient, et qui impactent les habitants qui en subissent les nuisances.

M. Etienne souhaiterait rebondir sur la remarque du Président. Sous l'ancienne législature, il rappelle que la commission avait validé le principe des bons solidaires, mais en demandant d'élargir la discussion. Le représentant du Conseil administratif concerné s'était alors engagé à réunir la commission pour mener une réflexion plus large, notamment sur les problèmes de commandes en ligne etc.

M. Terrier précise qu'il ne se rallie pas à l'avis de son parti estimant qu'une aide ciblée sur une zone géographique ne lui paraît pas correct, du fait que le manque de fréquentation des commerces carougeois est peut-être aussi lié à l'interruption de la ligne 12 ; le fait que les gens soient contraints de prendre des navettes pour venir à Carouge a aussi une incidence sur les commerces carougeois. Par conséquent, lier l'aide à des commerces qui ont été touchés par des travaux ne lui paraît pas suffisant. Il invite également à s'interroger sur les travaux futurs qui toucheront Carouge et qui auront également un impact sur la vie des commerces.

Mme Simpore Diaz note que la plupart des remarques de son parti ont déjà été formulées, mais qu'elle aimerait insister sur certains éléments qui paraissent importants à son groupe. Elle constate qu'en mettant en place des actions dans l'urgence il apparaît difficile de prendre des décisions adéquates. Elle concède la difficulté de définir des modalités qui satisfassent tous les commerçants, mais, comme énoncé par M. Robert et d'autres, la situation de ces derniers, aujourd'hui, n'est pas uniquement liée aux travaux des SIG de cet été, mais également aux achats en ligne, en France, ainsi qu'à d'autres problèmes. Tout comme les autres groupes le sien considère qu'il serait pertinent de réfléchir dans le cadre d'une commission à une solution de long terme pour que les commerçants puissent s'en sortir. Cette réflexion à travers une promotion économique ne doit pas seulement se mener au niveau de la Commune, mais avec le Canton et même au niveau fédéral, étant donné que la problématique impacte les commerçants de toute la Suisse. Son groupe ne veut pas de solutions de court terme décidées dans l'urgence à l'avenir, plaidant en faveur de solutions de long terme qui aident durablement les commerçants.

M. Baertschi rappelle que toutes ces discussions sont en lien avec les Intérêts de Carouge, dont la présidente et présente ce soir, mais fait remarquer qu'une pétition a également été déposée par un autre groupe de commerçants. Force est donc de constater que la problématique est récurrente et constante, et qu'elle s'avère essentielle. Pour ceux qui déplorent un soutien ciblé à certains secteurs et non à tous les commerçants du Vieux-Carouge, il invite à considérer que la zone dont il est question a été assaillie de machines, de trous, de constructions d'égouts, etc. Il ne sait donc pas comment ces commerçants auraient pu s'en sortir dans pareil contexte, tout en soulignant qu'une attribution à l'ensemble du Vieux-Carouge aurait triplé le montant, ce qui n'était pas souhaité.

M. Schmutz pense que le Bureau a souhaité trouver une solution rapide pour les commerçants et relève que ces CHF 250'000.- de bons sont également à l'avantage des citoyens. Malheureusement, la solution ne s'inscrit pas, en effet, sur du long terme, mais

il fallait agir. Pour lui le groupe qui a mené cette discussion a fait au mieux avec la somme à disposition au mois de juin. Le groupe UDC soutiendra donc ces deux délibérations.

Mme Merle note que nombreuses sont les interventions ce soir plaidant en faveur d'une réflexion visant une solution de long terme. Il paraît évident que les porteurs de cette DM sont parfaitement conscients de cette nécessité, et que leur solution, même si elle s'avère imparfaite, a au moins le mérite d'apporter une aide d'urgence. Elle ne comprend pas très bien l'opposition entre cette aide d'urgence et une réflexion à plus long terme, l'un n'empêchant pas l'autre. Elle évoque par exemple la possibilité de créer une commission ad hoc, au sein de laquelle des réflexions pourraient être menées sur la façon dont la Commune de Carouge pourrait aider ses commerçants, face non seulement à des travaux futurs, mais à tous les défis auxquels ils doivent faire face. Actuellement le Conseil municipal doit se prononcer sur un besoin urgent qui, elle le répète, n'entre pas en contradiction avec une réflexion plus large, raison pour laquelle elle espère que la motion sera acceptée.

M. Ducellier estime qu'il appartient à la Commune de Carouge d'aider les commerces qui se trouvent sur son territoire, et qu'il n'y a donc pas lieu de se défaire derrière les TPG, les SIG, le Canton et la Confédération, ce qui n'empêche d'aller chercher d'autres aides complémentaires. Il rappelle que le territoire subit les nuisances de ces travaux durant leur déploiement, mais qu'en fin de compte ceux-ci génèrent des améliorations qui profitent à Carouge. M. Ducellier en appelle donc à une proactivité de la Commune sur ce dossier, plutôt que de réaliser des études dans le vent.

Le Président met au vote la DM 004-2025.

La DM 004-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Président met au vote de la DM 005-2025.

La DM 005-2025 est acceptée par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

10. MOTION MO 057-2025 R : « EXTENSION DES MARCHÉS DU JEUDI ET DU SAMEDI »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025 et renvoyé en commission EDP qui s'est réunie le 28 août 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Terrier n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la motion par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Kolla note que la phrase « Carouge, il fait bon vivre » est souvent entendue. Oui, il fait bon vivre à Carouge. Pourquoi ? Comment ? Quel est le secret de cette réussite ? Nous le savons : l'attractivité de Carouge est créée surtout par ses cafés, ses restaurants, ses marchés et ses commerces à dimension humaine. Mme Kolla propose une brève note historique. Lorsque la Ville de Carouge a été créée au XVIII^e siècle, chaque maison a été conçue avec une ouverture sur la rue, permettant à ses artisans et commerçants d'exposer leur travail et leurs marchandises. C'est ce qui constitue l'originalité, l'ADN de

la Ville, et qui la rend si attractive. Cette motion prend en compte l'inquiétude des commerçants de Carouge, ces acteurs si importants de la vie de la Cité. Actuellement, force est de constater que des commerces ferment, que des vitrines attrayantes sont remplacées par des dépolis peu attractifs. Les difficultés des commerçants sont en partie dues à l'influence des achats en ligne qui prennent de plus en plus d'importance. Il est urgent de leur venir en aide et d'essayer d'y remédier avant que Carouge ne devienne aussi désertée et triste que certaines villes d'Amérique du Nord ou d'Asie. Des solutions ont été proposées lors de la commission EDP avec les avis d'experts, des commerçants et des marchands concernés. Les mesures préconisées ont été exposées et sont connues du Conseil : extension des heures de marché, extension de la surface à disposition, possibilité pour les commerces d'exposer leurs marchandises sur les trottoirs, ceci sans frais. Cette proposition sera, si elle est acceptée, mise en place pour une durée test d'une année. Elle représente une solution intéressante, agréée par les personnes concernées. Le Conseil municipal l'a compris : le parti socialiste appuie fortement cette motion.

M. Schmutz informe que lors de la commission, il avait été signalé que des commerçants n'avaient pas la même position que le groupe socialiste, estimant que des stands supplémentaires représentaient une concurrence importante. Au vu des arguments de part et d'autre, le groupe UDC va voter favorablement cette motion, tout en expliquant, que la priorité d'attribution des stands doit être donnée aux commerçants locaux, à savoir, Carouge en premier et Genève en deuxième.

Mme Bertholon indique que les Verts ont été attentifs en commission à la proposition faite et réfléchie par les services de la Commune, et qu'ils sont ouverts à faire ce test d'une extension de la zone du marché, moins à l'extension des horaires, qui visiblement n'est pas souhaitée par les marchands eux-mêmes. Finalement, il s'agit simplement d'utiliser dans toute leur amplitude les horaires actuellement en vigueur. Son groupe soutient cette motion, et se réjouit de prendre connaissance du bilan de cette phase test. Étant conscients que certains détails restent à définir, les Verts seront attentifs aux effets de cette extension, notamment sur la population, l'espace public et les commerçants présents.

Mme Uldry souhaiterait remercier le service pour le travail et accompli et la qualité de cette étude. Mme de Marsano a non seulement effectué une présentation très précise, mais a également tenu compte des remarques des membres de la commission. Elle réitère donc ses remerciements pour ce travail de l'administration.

Mme Merle souhaite également, au nom de son groupe, remercier l'administration pour cette présentation extrêmement claire qui, à l'évidence, a été faite avec beaucoup de sérieux et sur le terrain, ce qui est important. Son groupe soutiendra donc avec plaisir cette motion.

M. Mützenberg remercie pour tous les propos qu'il ne manquera pas de transmettre aux collègues qui ont travaillé d'arrache-pied tout l'été pour aboutir à cette proposition, en allant notamment au contact des commerçants et des gens du marché. Il souligne la bonne coopération avec les IC, qui ont formulé des propositions et écouté les suggestions de l'administration. M. Mützenberg évoque également une proposition de M. Voignier de travailler sur l'entrée de Carouge et la Place de l'Octroi, afin de voir comment donner une visibilité sur cette place et comment imaginer un chemin entre la Place de l'Octroi, la rue Saint-Joseph et la Place du Marché. L'administration compte empoigner le sujet dans l'optique de renforcer cette attractivité.

Le Président met au vote la motion MO 057-2025.

La motion MO 057-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

13. PETITION PE 019-2025 R : « DÉMARCHE DE CONCERTATION : REPENSER LE QUARTIER DU TIR-AU-CANON À CAROUGE »

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2025 et renvoyée en commission des pétitions qui s'est réunie le 26 juin 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Jean-Marc Antonioli n'a rien à ajouter.

La commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Etienne explique que la commission était très intéressante, ayant permis d'auditionner des personnes de l'Etat qui ont pu présenter le projet et ses différentes variantes. Il relève que le traitement d'une pétition est assez rare au Conseil municipal, dans la phase d'étude d'un PLQ. Cette impulsion a été donnée par des habitants du quartier, après avoir assisté à une présentation du projet. Son groupe comprend l'inquiétude des habitants, notamment pour la rue du Tunnel. Les différents problèmes pointés vont être traités, et peut-être que des solutions seront trouvées, notamment concernant le débouché sur Joseph-Girard qui est un problème clairement identifié, déjà au moment du vote pour l'aménagement du secteur, d'où le parti pris de poser un dos d'âne pour aider les voitures à intégrer la circulation. M. Etienne souhaite sensibiliser à la question de la sécurité des enfants et du trafic d'entreprises sur cette rue, ainsi que l'écopoint situé au bout de l'impasse.

Même si les PLQ restent des prérogatives du Conseil administratif, M. Etienne apprécie que les élus de la Commune soient mis au courant des projets, même s'ils sont en cours d'élaboration, permettant notamment aux conseillers municipaux sollicités par des communiers d'apporter certains éclairages. Informé d'une précédente information destinée aux habitants, M. Etienne pense que la présence d'élus pourrait être une plus-value dans ce type de séance, même si les projets ne sont pas tout à fait définis, relevant qu'une écoute des habitants, et de leur vécu, permet d'éviter des recours ultérieurs. Le parti socialiste salue cette pétition et invite le Conseil à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Huwiler, présent lors de la commission, soutient, avec son groupe, un renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il note que le contenu de cette pétition met bien en exergue toute la nuisance générée par le trafic dans les quartiers et l'importance de réfléchir au flux dense sur la rue Joseph-Girard, qui est vraiment devenu un axe de transit,

alors que le Tunnel va dans le même axe. Pour lui ces éléments doivent être gardés en mémoire lorsque le Conseil devra se positionner sur les projets de parking Vibert-Sardaigne etc. ou sur tout autre élément susceptible de densifier ce trafic.

M. Baertschi souhaiterait rappeler que la Commune a plusieurs fois tenté de mettre un 30 km/h à Joseph-Girard, mais que le Canton n'a pas suivi, argumentant qu'en cas de travaux dans le Tunnel, tout le trafic serait dévié par cet axe, au demeurant également emprunté par les transports publics, Il peine donc à croire que la Commune puisse un jour planter des arbres sur ce tronçon.

M. Ducellier, directement concerné par la pétition, annonce qu'il s'abstiendra dans le cadre de ce vote.

Le Président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la PE 019-2025 R au Conseil administratif est accepté par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

14. PETITION PE 020-2025 R : « DEMANDE DE MODIFICATION DE LA TAXE POUBELLE AUX INDÉPENDANTS SEULS SUR LA COMMUNE DE CAROUGE »

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2025 et renvoyée en commission des pétitions qui s'est réunie le 12 juin 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Jean-Marc Antonioli n'a rien à ajouter au rapport.

La commission a préavisé défavorablement la pétition par 3 oui, 8 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Robert explique que son point de vue a évolué depuis la commission. Il le rejoint en quelque sorte mais avec quelques nuances. Il y a en effet des raisons de rejeter cette pétition. D'une part, comme certains l'ont souligné, CHF 50.00 par an représente un café par mois, ce qui n'apparaît pas considérable. D'autre part, la demande de modification porte sur un règlement qui, de fait, a été adopté par le Conseil administratif, parce que le Conseil municipal, comme d'ailleurs pour 55 des 60 règlements municipaux n'a pas fait l'usage de sa compétence et a passé la main au Conseil administratif. Cette situation n'est donc pas vraiment compatible au fait que le Conseil municipal donne une injonction au Conseil administratif, mais il n'empêche que la commission peut émettre une recommandation. Les membres ont été informés qu'une nouvelle loi (Loi sur les déchets) a été adoptée par le législateur cantonal, laquelle n'est pas encore en vigueur, du fait qu'un recours est pendant au Tribunal fédéral. Un nouveau règlement communal serait toutefois en cours de préparation. Pour autant, même si ces arguments militent contre la pétition, il comprend le sentiment d'injustice qui peut être ressenti par certains au vu du faible montant. Il constate que la Ville de Genève applique une tarification qui démarre à CHF 50.00 et va jusqu'à CHF 100.00. Il y a sans doute une incompréhension de la part de certains indépendants qui, de fait, de par leur activité, n'ont pas du tout de déchets.

M. Robert serait, à titre personnel, comme M. Voignier, en faveur de suggérer - cela n'est qu'une suggestion et non une injonction – au Conseil administratif de modifier son règlement dans ce sens dans l'attente d'un nouveau règlement. Il souhaiterait ajouter une

petite note d'humour : il ne doute pas de l'attention de tous sur cette future nouvelle loi sur les déchets. Ayant consulté la note de synthèse du département à ce propos, il a pu lire que la nouvelle loi sur les déchets consacre trois axes, dont l'un des principaux est l'obligation de tri des déchets par les entreprises et les particuliers. Tout le monde se félicite de cette initiative, qui toutefois, contient des prescriptions qui se doivent d'être respectées, d'où l'établissement de sanctions contre les contrevenants. M. Robert a notamment lu qu'il incombait aux communes de contrôler le bruit, le poids et la forme des sacs, qui étaient autant d'indicateurs pertinents pour évaluer la qualité du tri des ménages, ainsi que l'odeur. Il se demande quand sera créée à Carouge une brigade de chiens renifleurs. La Suisse vit selon lui dans un monde merveilleux qui a le luxe d'avoir ce genre de soucis, qu'il ne conteste pas certes, mais qu'il invite à mettre en perspective face aux turbulences du monde environnant.

M. Etienne indique que le parti socialiste est assez partagé sur la position à prendre, situation qui donnera probablement lieu à une certaine liberté de vote sur ce point. Après avoir écouté les pétitionnaires auditionnés en commission les membres oscillent entre un sentiment d'injustice et l'obligation d'appliquer la loi et les directives du Canton etc. S'agissant des frais incompressibles et des coûts administratifs liés à la gestion, il faut comprendre que l'administration a aussi des frais à absorber. Comme M. Robert l'a mentionné, la Ville de Genève, pour un plus grand territoire, applique une taxe de CHF 50.00 ou CHF 100.-. Carouge propose donc un montant qui paraît raisonnable, mais qui n'enlève pas un sentiment d'iniquité pour les entreprises individuelles unipersonnelles, Pour sa part, il votera le renvoi au Conseil administratif.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC soutiendra la pétition pour deux raisons. La première est que la Commune va consentir à une aide aux commerçants de CHF 400'000.-. Partant de là ne pas soutenir les indépendants en raison individuel n'est pas juste. La deuxième raison est que certaines communes proches, dont la Ville de Genève, font une différence pour les sacs poubelles des indépendants en raison individuelle et les autres. Pour son groupe il paraît donc tout à fait normal et cohérent de faire un geste envers les indépendants en raison individuel et d'accepter cette pétition. Il remercie.

M. Lendaro réitère les propos de M. Schmutz. Le Conseil venant de voter une aide d'urgence aux commerçants à hauteur de CHF 150'000.-, il faut selon lui rester équitable et ne pas oublier les indépendants plus largement.

M. Baertschi ne comprend pas pourquoi les indépendants de Carouge paieraient plus qu'en Ville de Genève, estimant que pour de petits indépendants, CHF 50.00 n'est pas une somme anodine, il invite donc à écouter les pétitionnaires.

Mme Molinari souhaiterait rappeler certains éléments qui ont été mentionnés en commission tout en comprenant ce qui vient d'être dit. Elle explique, par rapport à la taxe incompressible, qu'il y a des effets de seuil qui sont répartis, pour beaucoup de personnes, avec des frais de base qui sont semblables. Par rapport à d'autres communes de proximité, cette taxe a été calculée de manière précise. Lancy a un forfait unique de CHF 120.00, comme Confignon et Onex qui sont à minimum à CHF 50.00 par implant. et avec un montant minimum incompressible de CHF 100.00, tout comme Thônex et Vernier. Le calcul s'est fait en fonction de la réalité des coûts et tient compte du travail administratif de suivi par rapport au nombre extrêmement important de commerçants, tout en comprenant ce qui vient d'être dit. Il implique également des charges importantes au niveau de la gestion de ces situations qui ne sont pas toujours les mêmes. Une petite entreprise de peinture peut produire beaucoup de déchets ou avoir presque rien parce qu'elle a juste un petit bureau qui génère quelques déchets de papiers, qui sont traités comme des déchets papiers et non pas comme des déchets ménagers.

Le Président met au vote la prise en considération de la pétition PE 020-2025 R.

La prise en considération de la pétition PE 020-2025 R est acceptée par 20 oui, 7 non, 1 abstention.

15. PETITION PE 002-2025 P : « CRÉATION D'UNE BUVETTE AU BOULODROME POUR CLUBS CAROUGELOIS »

Cette pétition, munie de 129 signatures, a été réceptionnée à la Mairie de Carouge le 1^{er} septembre 2025 et adressée au Conseil municipal.

Comme le veut l'usage, le Président demande au Secrétaire d'en donner lecture.

Monsieur le Président du conseil municipal.

Ce courrier pour vous tenir au courant de l'activité de l'amicale des pétanqueurs de Carouge. Pour rappel, cette amicale a été créée le 1 février 2024. A sa naissance, 10 membres ont voulu s'unir autour d'un projet commun qui se résumait à une activité coordonnée autour de la pétanque dans la ville de Carouge. Aujourd'hui, cette amicale compte 34 membres, ce qui démontre un besoin croissant pour ces Carougeois d'avoir un club bien structuré autour de cette activité. Malgré des cotisations raisonnables et sans aide financière de la commune, l'amicale a des finances saines et qui sont entreposées sur un compte de la BCGE, agence de Carouge. Nos activités sportives ont été très nombreuses depuis le début de cette année, en plus de nos entraînements réguliers tous les jeudis. En effet, depuis le début de l'année, notre amicale a représenté Carouge dans huit concours différents dans les communes du canton, dont deux fois à la première place. Lors de notre concours interne du premier juin, plusieurs commerçants et restaurateurs de Carouge nous ont offert une multitude de lots, ce qui a permis de récompenser les vingt concurrents, ce qui a grandement contribué au succès de cette édition qui a eu lieu au CAD. En effet, aucune structure n'est présente pour abriter et réaliser un repas communautaire en cas de pluie pour une quarantaine de personnes près du boulodrome. Ceci est regrettable au vu de la majorité des communes avoisinantes pour lesquelles les autorités ont fourni un local juxtaposant les pistes de pétanque permettant d'avoir une petite buvette pour que les membres puissent se retrouver après leurs sports ou d'organiser un tournoi interclubs.

Il est dommage que « LA GUINGUETTE » qui se trouve dans le boulodrome, ne soit utilisée que deux soirs par semaine par une seule association. Des bruits courent qu'elle ne paierait pas de loyer. Il serait donc judicieux, si cela est exact, de réfléchir sérieusement à cet éventuel favoritisme et de modifier l'infrastructure de « LA GUINGUETTE », dans le modèle du restaurant « LE FELIN », sis cité Léopard. Dans cet estaminet, un grand passe-plat pourvu d'un auvent astucieux permet de fermer et d'isoler totalement la cuisine tandis qu'un petit volet en salle ouvre sur une kitchenette qui est prévue pour être également utilisée par les habitants de la cité en dehors des heures habituelles d'ouverture. Cet exemple pourrait servir de modèle pour le boulodrome et qui pourrait concerner le club des aînés section pétanque qui joue le mercredi après-midi, ainsi que pour l'amicale des pétanqueurs de Carouge qui jouent le jeudi après-midi.

A ce sujet, je vous transmets une pétition signée par de très nombreux joueurs de pétanque et sympathisants qui souhaitent ardemment avoir un petit local pour se retrouver après leur loisir. Il est évident qu'un responsable serait désigné pour chaque cas afin de maintenir l'ordre et la propreté de ce local. Les horaires seraient à fixer.

En espérant que ce courrier attirera votre attention sur ce sujet, voir une injustice, veuillez croire, Monsieur le Président du conseil municipal, à ma très haute considération.

Le Président ouvre un tour de préconsultation.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC va soutenir cette pétition. Le groupe est fortement surpris d'entendre qu'un bâtiment communal soit donné gratuitement deux soirs par semaine, sachant qu'il accueille 4 sports actifs. Non seulement le groupe est motivé d'aller à la commission des pétitions pour aller plus loin, mais il demande au Conseil administratif de faire le nécessaire pour que cette buvette soit employée pour les sports de la Commune de Carouge durant toute l'année.

M. Moya explique que, dans la continuité du développement de Carouge est et de son animation, son groupe soutient la création d'une buvette au Boulodrome. Cet aménagement offrirait non seulement un lieu de convivialité attendu par les boulistes, mais aussi un espace de rencontre pour les collaborateurs et visiteurs du Bureau des autos. Il s'agit d'une initiative simple, mais porteuse d'une réelle valeur sociale et de dynamisme pour ce secteur de la Commune.

Le Président indique qu'il est question de recommandations et de préconsultation. Mme Merle considère que ce n'en est pas une.

M. Moya précise que le parti socialiste va soutenir le renvoi à la commission des pétitions.

M. Mützenberg énonce qu'à titre personnel il est content de cette pétition qui va permettre de faire un peu d'ordre sur ce Boulodrome. Il partage l'avis que la situation n'est pas satisfaisante, et qu'il faut trouver une solution. L'administration a déjà commencé à travailler sur cette question, d'autant plus que la phase 2 des travaux du Boulodrome sera terminée au mois de juin ou juillet prochain. Il faudra en effet étendre l'ouverture et proposer quelque chose de satisfaisant. Cette pétition permettra à l'administration de voir la position du Club, mais également de proposer quelque chose qui soit plus pérenne, non seulement pour les joueurs du Club bouliste, mais pour tous les autres usagers du Carrefour du Mouvement et des différentes activités qui sont prévues sur ce lieu. L'administration avait déjà commencé à travailler mais cette impulsion de la pétition l'aidera à aller encore plus vite.

Mme Merle a l'impression qu'il y a divergence sur ce que représente un tour de préconsultation. Elle comprend cela comme des recommandations des conseillers municipaux aux commissaires, par exemple demander l'audition de telle ou telle association. Elle a souvent l'impression que ce tour de préconsultation est déjà un débat ou une amorce de débat. Elle demande au Secrétaire général de préciser ce qui est attendu d'eux lorsqu'ils passent au tour de préconsultation.

M. Lendaro souhaiterait apporter des précisions. Il explique que le lieu dont il est question est occupé seulement par la Guinguette. Il précise qu'il s'agit d'un lieu exempt de loyer, où il y a une activité commerciale, mais non soumise à TVA, où il y a vente d'alcool, mais sans patente. Pour lui ce lieu ce local mérite quelques régularisations.

Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Mützenberg à la question 003-2025 de M. Voignier sur l'ascenseur au boulevard des Promenades

M. Voignier rappelle que des salles sont en cours de rénovation au niveau du 20-22 boulevard des Promenades à destination de la Commune. Il convient de noter que le club des aînés se trouve quant à lui au 18 boulevard des Promenades. Or, un ascenseur se trouve à cet endroit. M. Voignier s'enquiert donc de la possibilité d'étudier la mise à disposition de cet ascenseur pour assurer un accès entre le club des aînés et l'étage inférieur de la Tour 6, sachant que les rampes ne sont pas adaptées pour les PMR.

Réponse :

Monsieur le Conseiller Municipal,

Cher Monsieur Voignier,

Nous vous remercions pour votre question concernant la mise à disposition de cet ascenseur pour un accès entre le club des aînés et l'étage inférieur de la Tour 6, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Cet ascenseur a été mis en place à la suite de la surélévation du club des aînés pour la création d'un restaurant scolaire, et répond aux besoins spécifiques de cet équipement en permettant les livraisons nécessaires à son bon fonctionnement.

Il est toutefois possible de répondre au besoin prépondérant des personnes à mobilité réduite en installant une commande de cet ascenseur via une clé Eurokey. Cette clé universelle permet aux personnes en situation de handicap un accès à des installations spécifique de l'espace public, qui, pour des raisons de sécurité ou d'exploitation, doivent pouvoir être fermées à clé.

Les nouveaux cylindres et les platines ont déjà été commandés pour une adaptation de l'ascenseur à ce nouvel usage et seront installés dès réception.

On trouve sur le site Pro Infirmis toutes les informations nécessaires à la commande individuelle de clés par les personnes éligibles.

M. Mützenberg précise qu'il s'agit d'une première étape, qui n'induit pas une ouverture totale de l'ascenseur, l'idée étant de commencer par une ouverture pour les personnes PMR, et de faire ensuite un point de situation.

Réponse de M. Fraomene à la question écrite QE 001-2025 de M. Piquet : Maintien de l'ordre public quelle externalisation ?

*Monsieur le Conseiller administratif, Cher Raffaele,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,*

Le point 16 de notre ordre du jour (MO 001-2025 P) et la proposition faite de recourir à une entreprise privée pour assurer le maintien de l'ordre public au sein de notre commune interpelle. En effet, la sécurité de la population constituant la fonction régalienne par excellence, il apparaît pour le moins curieux d'imaginer la puissance publique externaliser le maintien de l'ordre sur son territoire. Qu'il s'agisse aussi bien du caractère sensible de cette activité, des besoins pour la police carougeoise d'être directement en contact avec sa population que du caractère symbolique de tâches nécessitant une légitimité optimale, il apparaît important d'en savoir plus sur l'éventuel recours communal à des tiers externes à des fins sécuritaires. Dès lors, mes questions sont les suivantes :

La commune fait elle recours à des entreprises privées pour assurer le maintien de l'ordre public - le cas échéant, épauler la Police municipale dans le cadre de ses activités ?

Si oui, à quelle occasion cette pratique est-elle réalisée ?

Concrètement, quelles sont les activités du tiers privé mandaté et les modalités de supervision de celui-ci par la Police municipale ?

Quel est le coût annuel de cette éventuelle externalisation pour la Commune ?

Je remercie grandement par avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

Monsieur,

A la suite de votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

En préambule, nous vous confirmons que la Ville de Carouge ne fait pas recours à des entreprises de sécurité privée pour assurer le maintien de l'ordre public sur son territoire. Il sied de préciser que les agents de sécurité privée ne peuvent, ni juridiquement, ni éthiquement, se substituer aux forces de police cantonale et municipale pour assurer le contrôle de l'espace public et les missions régaliennes liées au maintien de la sécurité publique, telles que, notamment, procéder à des actes d'autorité en application de prescriptions cantonales de police et de prescriptions fédérales, à des contrôles et à des fouilles de personnes, de véhicules et de contenants ou à l'exécution des mesures de contrainte prévues par le code de procédure pénale.

Le maintien de l'ordre public et de la sécurité dans l'espace public demeure donc une mission exclusive de l'Etat et des communes dotées d'une police municipale (dans les limites des compétences matérielles définies par la loi), garante de l'égalité de traitement des citoyens et du respect des libertés fondamentales.

Les agents de sécurité privée jouent toutefois un rôle complémentaire utile, plus particulièrement pour la surveillance ou la sécurisation de bâtiment, de site ou d'événements. A titre d'exemple, en Ville de Carouge, des agents de sécurité privée sont mandatés pour apporter un appui au personnel des services en charge des manifestations institutionnelles, ainsi que du service des sports dans le cadre de l'exploitation de la piscine de la Fontenette, en raison, notamment, de la forte affluence de population qui en découle, de l'encadrement sécuritaire que cela requiert et de la responsabilité de la commune qui est engagée. Bien entendu, ces déploiements font l'objet d'une coordination entre les différents acteurs concernés et la police municipale dans le but de définir le cahier des charges, la subordination et les missions des agents de sécurité privée.

En 2024, un budget de CHF 108'000.- avait été prévu à cet effet. Bien entendu, ce montant peut être amené à fluctuer en fonction de l'évolution de la situation et des projections effectuées, afin d'être en adéquation avec les besoins et les ressources nécessaires au bon déroulement des activités.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de M. Fraomene à la question écrite QE 071-2025 de Mme Sana-Oppliger : Engagement humanitaire de Carouge

Mesdames les Conseillères administratives,

Monsieur le Conseiller administratif,

Genève est une ville reconnue internationalement pour son engagement en faveur des droits humains, du droit international et de l'action humanitaire. Carouge est une ville ayant également à cœur le respect de ces engagements.

La situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie s'aggrave de façon dramatique, avec des restrictions d'accès à l'aide humanitaire, une insécurité persistante et des violations répétées du droit international humanitaire.

De nombreuses institutions internationales présentes à Genève ont alerté sur l'urgence d'une action immédiate pour répondre aux besoins des populations civiles, notamment en raison du manque de nourriture et du risque de famine.

La communauté internationale est en train de réagir. En Suisse, les villes de Genève et de Lausanne ont fait une déclaration commune hier, lançant un appel au Conseil fédéral et demandant aux autres villes de s'y associer.

Envisagez-vous d'adopter une position officielle et d'adresser une demande formelle au Conseil fédéral afin qu'il sorte de son silence et porte une voix forte et claire à ce sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de nos traditions humanitaires ?

Par ailleurs, Carouge, comme Genève, mais dans une moindre mesure, apporte son soutien aux victimes de conflits essentiellement par le biais de fonds d'urgence.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a-t-il l'intention d'octroyer un soutien d'urgence afin de financer l'aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie ?

Madame la Conseillère municipale,

A la suite de votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

Le Conseil administratif partage votre vive préoccupation face à la dégradation dramatique de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. Les atteintes répétées au droit international humanitaire, les restrictions d'accès à l'aide et le risque de famine appellent à une mobilisation urgente.

Consciente de ses responsabilités, la Ville de Carouge a signé la Déclaration des villes de Genève et de Lausanne appelant le Conseil fédéral à prendre position de manière claire et digne de la tradition humanitaire de la Suisse.

S'agissant d'un soutien d'urgence, la Commune n'a, à ce jour, pas reçu de demande officielle relative à Gaza et à la Cisjordanie. Conformément à sa pratique, l'administration ne peut entrer en matière sans sollicitation formelle. Chaque requête reçue est examinée par le service compétent, selon les modalités de la Commission de Coopération et Solidarité Internationales ; après analyse, certaines demandes sont acceptées, mais beaucoup sont également refusées.

Dans ce cadre, le Conseil administratif reste attentif à toute sollicitation officielle qui lui parviendrait et s'engage à l'examiner avec la diligence requise.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de M. Fraomene à la question écrite QO 279-2025 Mme Turgut Bandelier : Rainbow cities, adhésion de la Ville de Carouge ?

Le 17 mai prochain sera célébrée la journée internationale et campagne contre l'homophobie, la biphobie et transphobie. Aujourd'hui, les personnes LGBTQIA+ et

notamment les jeunes (16-26 ans) sont sujets à de nombreuses discriminations et leur taux de suicidalité est encore surreprésenté dans cette classe d'âge.

Fortes de ce constat, les Villes de Genève, Zurich, Berne et Lausanne, ont adhéré au réseau international Rainbow cities, afin de déployer des politiques publiques actives contre l'homophobie et la transphobie en développant notamment les axes suivants :

- 1. lutter contre les discriminations et les violences,*
- 2. soutenir spécifiquement les groupes vulnérables,*
- 3. informer, sensibiliser et former,*
- 4. promouvoir la culture, la visibilité et la mémoire,*
- 5. garantir l'accessibilité et l'équité des prestations municipales,*
- 6. être un employeur responsable,*
- 7. et finalement favoriser la coopération et la participation à des réseaux internationaux.*

Quid de la Ville de Carouge, dans cette mouvance, de développer éventuellement une stratégie municipale LGBTQIA+ ? »

Réponse :

Chère Madame Turgut Bandelier, ancienne conseillère municipale,

J'ai le plaisir de répondre à votre question orale soumise lors du Conseil municipal du 15 avril 2025 concernant l'adhésion de Carouge à Rainbow cities.

Je vous remercie pour cette question qui permet d'aborder un sujet essentiel, celui de la lutte contre les discriminations et de la reconnaissance de la diversité dans notre commune. La Ville de Carouge a une longue tradition d'ouverture et d'inclusion et c'est dans notre continuité que s'inscrivent les réflexions autour de l'adhésion au réseau international des Rainbow cities.

Ce réseau rassemble des villes engagées dans la promotion des droits des personnes et LGTBQIA + et favorise les échanges de bonnes pratiques. Rejoindre ce réseau serait une manière de donner une visibilité à nos engagements, de bénéficier d'expériences d'autres villes et de renforcer la cohérence dans notre action locale. Le service des affaires sociales étudie la modalité d'adhésion à ce réseau. En parallèle le Canton de Genève développe une loi pour l'égalité et la lutte contre les discriminations de genre liée à l'orientation sexuelle, à l'identité ou à l'expression de genre.

Cette loi offre aux communes un cadre et des outils pour élaborer leur propre stratégie. La Ville de Carouge a donc une opportunité de définir une stratégie municipale LGTBQIA +, en cohérence avec les objectifs cantonaux mais adapté à la réalité locale. Concrètement cette stratégie pourrait se décliner autour de plusieurs axes :

- Sensibilisation et formation du personnel communal et des partenaires associatifs ou éducatifs. Cela est en cours au près du personnel.
- Amélioration de l'accès aux services communaux en garantissant un accueil inclusif et respectueux de toutes et tous.
- Soutien au tissu associatif local qui œuvre pour l'égalité et l'inclusion.

- Visibilité et symbolique : actions de communication et participation à des événements comme la Geneva Pride.

Enfin, l'élaboration d'une telle stratégie ne pourra se faire qu'en partenariat étroit avec le Canton, notamment via le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), et en dialogue constant avec la société civile et les associations LGBTQIA+.

En résumé, l'adhésion au réseau Rainbow Cities et le développement d'une stratégie municipale LGBTQIA+ constituent deux démarches complémentaires : l'une offre une ouverture internationale et un cadre d'échange, l'autre ancre des actions concrètes à l'échelle communale, en cohérence avec la LED genre.

L'administration reste très attentive à l'amélioration continue de l'administration en termes d'égalité, la lutte contre les discriminations et de la reconnaissance de la diversité dans la commune.

Avec nos meilleures salutations.

Réponse de M. Fraomene à la question orale QO 286-2025 Mme Turgut Bandelier : Il fait faim aux restaurants scolaires

Mme Turgut Bandelier explique avoir été approchée par des parents de différents établissements scolaires. Ces derniers avaient le retour de leurs enfants quant à la qualité de la nourriture qui était dispensée à midi. Apparemment, ce n'est à nouveau pas très bon et les enfants mangent assez peu. Deux choses importantes ont été demandées par ces parents : quantifier la quantité de nourritures (beaucoup de déchets et les choses ne sont pas bonnes) et demander aux bénéficiaires, aux enfants, ce qu'ils pensent de la nourriture qui leur est donnée tous les jours.

Réponse :

Madame la Conseillère municipale,

Chère Madame Turgut Bandelier,

J'ai le plaisir de répondre à votre question orale soumise lors du Conseil municipal du 22 mai 2025 concernant les restaurants scolaires.

Je tiens à rappeler plusieurs éléments concrets :

- Réduction des déchets alimentaires : durant le mois de novembre 2024, une pesée systématique a été effectuée dans les établissements, démontrant une baisse de 27 % du gaspillage alimentaire.
- Adaptation des portions : deux tailles de menus sont proposées aux enfants (« petite faim » et « grande faim »), avec la possibilité de se resservir une fois leur assiette terminée. Cette organisation permet à chacun de manger à sa faim.
- Respect des normes nutritionnelles :
 - Le grammage des protéines et du sel est strictement encadré par le label Fourchette Verte Junior, garantissant un équilibre alimentaire adapté aux enfants.
 - Les animateurs du GIAP accompagnent les enfants pour les inciter à goûter à tout, favorisant ainsi la découverte alimentaire et une alimentation équilibrée.
- Qualité et préparation des repas :

- Le mandataire Novae Restauration SA prépare quotidiennement 1'200 repas en liaison chaude, avec une cuisine fraîche réalisée chaque matin dès 5h00, puis livrée dès 8h15 dans les différents restaurants scolaires de la Commune.
 - Les repas font l'objet de contrôles réguliers : visites de Fourchette Verte pour la labellisation, contrôles hebdomadaires des menus et fournisseurs dans le cadre du label Ama Terra de Fourchette verte, ainsi que des visites ponctuelles dans les restaurants scolaires.
 - L'administration effectue également des visites inopinées et partage des repas sur place avec les enfants.
- Animations pédagogiques : Novae Restauration SA propose chaque mois des ateliers et animations autour de l'alimentation, afin de sensibiliser les enfants à une alimentation variée et équilibrée. Durant le mois de septembre, il y a eu par exemple la semaine du goût avec la tomate à l'honneur.

Concernant la demande de sondage auprès des enfants, il convient de rappeler la difficulté de disposer de retours représentatifs : les préférences spontanées des enfants se portent généralement vers des plats tels que burgers, pâtes bolognaises ou kebabs, ce qui ne reflète pas nécessairement les exigences d'une alimentation équilibrée en milieu scolaire.

Enfin, il est important de souligner que si du gaspillage alimentaire existe encore, cela démontre que les quantités servies ne sont pas insuffisantes, mais que le défi reste de concilier équilibre nutritionnel, variété, et goûts des enfants.

L'administration reste très attentive à l'amélioration continue du service de restauration scolaire.

Avec nos meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture et les réponses seront apportées lors d'une séance ultérieure.

L'horaire de la piscine des Pervenches pour le public - M. Schmutz

Monsieur le Conseiller administratif,

Vu l'annonce faite à la population et au Conseil municipal que la piscine des Pervenches serait ouverte plus largement au public, afin de pallier l'absence de la piscine de la Fontenette pendant les travaux, certaines questions demeurent. Tout d'abord pourquoi l'ouverture de celle-ci a été stoppée le 18 août 2025 pour la tranche horaire 7h00 à 8h00 ? Deuxièmement pourquoi celle-ci n'a pas été maintenue en analogie avec les horaires de fin d'été à la Fontenette ? Troisièmement quid des effectifs du personnel fixe et des saisonniers. Quatrièmement est-il possible de prévoir de plus larges horaires d'ouverture au public lors des vacances scolaires et jours fériés ? Cinquièmement pourquoi fermer au public le vendredi soir avant des vacances scolaires ?

Pour rappel le sport est encouragé par notre Commune et surtout pour le plus grand nombre. Il me semble important que la piscine des Pervenches bénéficie d'horaires élargis pour tous et lors des jours fériés où nombreux Carougeois n'ont pas les moyens de partir.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir mes remerciements.

Questions orales

Livraison, chantier, Campus Pictet, rue des Noirettes – M. Lauret

M. Lauret habitant le quartier est souvent de passage dans le secteur en vélo. Il s'avère qu'il y a des livraisons qui se font pour le Campus Pictet avec de gros camions qui n'ont pas le choix pour venir livrer. La route est barrée, mais les vélos peuvent passer en toute sécurité. Lors de s de camions qui reculent depuis la rue des Noirettes pour venir sur l'Avenue de la Praille, il constate que pratiquement jamais un agent dit stop et annonce que le camion recule, alors que des cyclistes ou autres deux roues arrivent. Il s'est retrouvé une fois nez à nez avec un camion, a freiné et a interpellé la personne sur place qui était derrière le camion. M. Lauret lui a demandé de se mettre au croisement et a été insulté. C'est la deuxième fois qu'un tel incident lui arrive. Il juge inadmissible d'être insulté alors qu'il demande simplement au conducteur de se mettre au croisement. Il a peur par défaut de visibilité du camion, et se demande si l'administration pourrait intervenir auprès de la Police municipale.

Mme Molinari prend note et essaiera de voir ce qui peut être fait en prenant l'angle avec les responsables du chantier.

Chantier à la rue des Moraines – M. Epars

Le Président relaie la question de M. Epars : « Madame la Conseillère administrative, j'ai été approché par des commerçants du périmètre rue du Collège et rue des Moraines. Le bruit court que le nouveau chantier de la rue des Moraines pourrait commencer immédiatement après la fermeture du trou devant la banque Raiffeisen, sans qu'il n'y ait d'interruption. Voilà qui les inquiète fortement. Pourriez-vous préciser quel est le calendrier des travaux et nous dire si ce bruit est fondé ».

Le Président demande à M. Epars s'il souhaite ajouter quelque chose. M. Epars n'a rien à ajouter.

Mme Molinari remercie pour la question. Elle répond que rien de tel n'est prévu aujourd'hui. L'autorisation de construire d'ailleurs pour Moraines n'est pas encore déposée et le sera dans les semaines qui suivent. Le projet ne prévoit pas qu'il n'y ait pas de continuité entre la fermeture du trou de la fin des travaux actuels, qui vont durer en principe jusqu'à la fin du mois d'octobre, comme cela avait été dit, et ce nouveau chantier-là. Pour être plus précise, il faudrait voir combien de temps prendra le traitement de la demande d'autorisation. L'administration est également très attentive à la coordination entre les différents chantiers, dans un souci de cohérence. Tout ne sera pas fait d'un seul bloc, sachant quand même que sur Mermillod, par exemple, à terme, le passage sera garanti, y compris pour les voitures quand les travaux seront faits.

Bruit – Mme Uldry

Mme Uldry signale que le week-end, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, vers deux heures du matin, il y a de plus en plus de rodéo routier. Elle sait que la police municipale peut être atteignable, mais à 2 heures du matin, elle dort. Elle aimerait savoir ce qu'il est possible de faire, parce qu'elle ne supporte plus ce bruit tous les week-ends, qui énerve également beaucoup de monde dans Carouge. Elle souhaiterait savoir s'il est possible de faire quelque chose pour y remédier.

M. Fraomene répond que l'administration est informée des rodéos routiers, et signale qu'il faut appeler la police cantonale et non la police municipale pour qu'elle fasse une réquisition du véhicule. Il sait qu'il faut du temps pour qu'un effectif arrive, mais qu'il n'y a malheureusement, pas d'autres solutions. La police municipale effectue des contrôles et des passages, mais il n'est pas possible de mettre des agents de minuit jusqu'à 8h00 du matin pour sécuriser Blavignac. La pose de dos d'âne, comme cela a été fait à d'autres endroits, pour essayer de provoquer des ralentissements pourrait toutefois être une option, sachant que le problème se déplacerait ailleurs. À voir si cette option serait acceptée par l'OCT.

Zone blanche ou bleue – M. Guinchard

M. Guinchard souhaiterait savoir, par exemple pour les travaux de la rue des Moraines, si les zones de parage sont bleues ou blanches et qui décide de cela.

Mme Molinari répond que toute définition de place de parc doit se faire avec accord du Canton. Bien qu'une orientation communale soit donnée. En général, une demande est faite et l'autorisation est reçue. Ce qui est retenu est de favoriser les habitants et les gens qui viennent pour une courte durée, soit avec des horodateurs pour les très courtes durées, comme cela a été fait pour Cardinal-Mermillod. Elle pense que c'était un souhait au niveau de la commission de pouvoir faire des courtes durées pour que les gens qui viennent faire des achats minute puissent les faire. De manière générale, ce sont plutôt des zones bleues dans l'hypercentre, mais il n'y a pas une règle figée. Cela dépend beaucoup de l'utilisation. Aujourd'hui, la tendance privilégie les zones bleues, qui sont à l'avantage des habitants pour un parage de plus longue durée.

Signalétique aux Orpailleurs – M. Baertschi

M. Baertschi explique qu'avec la disparition du petit pré beaucoup de gens et de chiens se retrouvent sur le parcours de la Promenade, qui n'est toujours pas balisé correctement. L'ensemble est complètement invisible, avec juste un tout petit panneau qui indique que les chiens peuvent circuler sans laisse et que les cycles doivent rouler au pas. Naturellement, certains vélos électriques passent par-là plutôt que de passer par les pistes cyclables de la route de Veyrier. M. Baertschi a déjà demandé multiples fois à l'administration, et il commence à être un peu lassé, de mettre des panneaux très clairs qui indiquent que les cyclistes rapides passent par la route de Veyrier qui a de belles pistes cyclables, et qu'elle prévienne les promeneurs, y compris les crèches qui se déplacent avec des enfants.

Mme Molinari remercie M. Baertschi pour sa question. Elle n'est pas au courant que des panneaux auraient été enlevés. L'administration va veiller à ce question-là. Sur la question des vélos rapides, elle regardera également.

Planning travaux, Avenue Cardinal-Mermillod – M. Baertschi

M. Baertschi embraye un peu sur la question de M. Epars, consistant à savoir s'il y avait source de problèmes à conduire en même temps les travaux de la rue des Moraines et Cardinal-Mermillod. Il proposait au Conseil administratif d'envisager peut-être de tenir compte de cette situation et d'ajourner certains de ces travaux de façon à éviter des collisions à cet égard. Il relève au passage que des crédits importants pour le chemin de Pinchat ont été votés et que les travaux n'ont toujours pas débuté.

Mme Molinari signale avoir déjà répondu tout à l'heure sur les deux chantiers en question. Par rapport au chemin de Pinchat, elle précise que le projet est porté par BHNS. Aujourd'hui, comme elle en avait fait part en commission, des négociations sont encore

menées par la Commune et le Canton pour une libération de l'espace vis-à-vis de certains propriétaires privés. Cependant, la demande d'autorisation a été déposée. Aujourd'hui, les deux objets sont menés en parallèle pour pouvoir essayer d'aller plus rapidement, d'entente avec les autorités cantonales également.

Panneaux officiels pour les élections et votations + panneaux d'information de la Commune - M. Etienne

M. Etienne informe que dans le cadre de la campagne d'affichage pour les groupes politiques, La Commune met à disposition des partis des panneaux. Il a toutefois pu constater que tous les partis n'étaient pas traités de la même manière, du fait qu'il y a, en parallèle, des votations et à la fois des élections pour la complémentaire au Conseil d'Etat. Il demande donc quelles sont les règles qui régissent l'affichage public sur les panneaux officiels, comment se répartissent les panneaux officiels sur le territoire de la Commune, si les emplacements sont clairement identifiés, qui est chargé de l'affichage et qui se porte le garant de l'équité entre tous les partis politiques. Il a vu que la situation avait un peu changé durant cette semaine, puisque, en tout cas devant Promenade, il y avait plus de candidats qu'en début de campagne, ce qui s'avère déjà une amélioration. Concernant les panneaux d'information de la Commune, au fil du temps, les panneaux pour les élections et votations étaient enlevés par la Commune, mais depuis un certain temps, ces panneaux sont devenus permanents pour les besoins d'informations de la Commune, ce qu'il peut comprendre. Pour sa part, il trouve que ces supports ne sont pas du tout adaptés, souvent bricolés, guingois et trop nombreux. Ces panneaux, à certains endroits, ne font pas honneur à la préservation du patrimoine du Vieux-Carouge. Il demande donc si le Conseil administratif peut mener une réflexion sur le nombre pléthorique de panneaux qui encombrent l'espace public.

M. Mützenberg ne va pas répondre sur le fond, puisqu'il s'agit d'une question assez complexe. Il ne veut pas dire de bêtises ou des approximations et répondra donc la prochaine fois. Il peut déjà dire que c'est un domaine sur lequel une réflexion est faite, notamment sur des nouveaux panneaux. Il donnera toutes les précisions sur les modalités de distribution des affichages et sur le volet information versus panneaux politiques lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Quel est le rôle de l'implication de la déléguée au commerce et à l'économie dans le soutien aux commerçants - M. Epars

M. Epars propose de traiter cette question une autre fois.

Mme Molinari a toute l'énergie pour répondre à M. Epars. Elle dit que cette question est pertinente. L'administration s'est d'ailleurs engagée à organiser une commission spécifique sur la promotion économique et le travail effectué par la déléguée, laquelle est déjà agendée sur CMnet le 14 octobre.

M. Epars pose la question du soutien aux commerçants. Il précise que son propos n'est pas une attaque, mais une vraie question qui peut être portée en débat afin de définir le rôle effectif et l'implication de la Commune via son service du commerce vis-à-vis des commerçants.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h14.